

ORDRE DU JOUR
CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

RAPPORTS

RAPPORT 2022-63 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT 2022-64 DETERMINATION DU MONTANT GLOBAL DES CONTRIBUTION DES COMMUNES

ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT 2022-65 DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2022

ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT 2022-66 DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ANNEXE RESTAURATION EXERCICE 2022

ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT 2022-67 ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOURVABLES - BUDGET ANNEXE RESTAURATION

ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT 2022-68 AUTORISATION DE PASSATION DES ACCORDS-CADRES RELATIFS A LA FOURNITURE EN VRAC DE CARBURANTS ET DE FIOUL DOMESTIQUE 2023-2026 (ULISS - 12 MEMBRES) - REMIS EN SEANCE

ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT 2022-69 AUTORISATION DE PASSATION DU MARCHE D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES DES AGENTS CNRACL ET ASSIMILES DU SDIS DE VAUCLUSE 2023 - 2026 - REMIS EN SEANCE

ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT 2022-70 RETROCESSION A LA COMMUNE DES LOCAUX DE L'ANCIEN CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MONDRAGON

ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT 2022-71 RETROCESSION A LA COMMUNE DES LOCAUX DE L'ANCIEN CENTRE DE SECOURS DE VAISON-LA-ROMAINE

ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT 2022-72 DON DE VEHICULE REFORME A L'ASSOCIATION AFSA 84

ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT 2022-73 DON DE MATERIELS REFORMES A L'ASSOCIATION ASSM 30
ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT 2022-74 AGRESSION DE SAPEURS-POMPIERS - PROTECTION FONCTIONNELLE ET
CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE
ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT 2022-75 AGRESSION DE SAPEURS-POMPIERS - PROTECTION FONCTIONNELLE ET
CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE
ADOPTE A L'UNANIMITE

AFFICHÉ LE 25 NOVEMBRE 2022



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 17 NOVEMBRE 2022
.....

DELIBERATION 63/2022

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 17 novembre 2022 à 17h00, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Madame Sophie RIGAUT, Première Vice-Présidente du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Marielle FABRE, Annick DUBOIS
Messieurs Jean-François LOVISOLO, Anthony ZILIO

Membres suppléants avec voix délibérative :

Mesdames Suzanne BOUCHET, Christelle JABLONSKI-CANTANIER

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY
Monsieur Jérôme BOULETIN

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Corinne TESTUD-ROBERT

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Colonel Jérôme SOTTY, Directeur Adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE, Médecin-Chef du SDIS de Vaucluse
- Lieutenant Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Jérôme TASSART, membre suppléant, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Etait également présent :

- Monsieur Vincent NATUREL, Directeur de cabinet de Madame la Préfète de Vaucluse

Etaients excusés :

Mesdames Danielle BRUN, Brigitte MACHARD, Noëlle TRINQUIER
Messieurs Joël BOUFFIES, Louis DRIEY, Thierry LAGNEAU, Hervé DE LEPINAU, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Roger ROSSIN, Bruno VALLE
Lieutenant Yves LE GUENNEC



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

RAPPORT N° 2022-63

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

Le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2022 a été transmis à tous les membres du Conseil d'Administration.

Si ce document ne fait l'objet d'aucune observation, il vous est proposé d'en approuver le contenu.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

Le jeudi 28 septembre 2022 à 15h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse s'est réuni dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Madame Sophie RIGAUT, Première vice-présidente du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

I - Composition du Conseil d'Administration et présences

* Collège des conseillers départementaux

Membre titulaire à voix délibérative

Madame Marielle FABRE Conseillère départementale du canton de l'Isle sur la Sorgue

Membres suppléants avec voix délibérative

Madame Suzanne BOUCHET Conseillère départementale du canton de Cheval-Blanc
Madame Danielle BRUN Conseillère départementale du canton du Pontet
Madame Noëlle TRINQUIER Conseillère départementale du canton de Pertuis

* Collège des Maires et Présidents d'EPCI

Membres titulaires avec voix délibérative

Madame Catherine GAY Adjointe au Maire d'Avignon
Monsieur Louis DRIEY Maire de Piolenc

Membre suppléant avec voix délibérative

Monsieur André AIELLO Conseiller communautaire CAVCV

Membre suppléant avec voix délibérative en visio-conférence

Madame Corinne TESTUD-ROBERT Maire de Visan

Assistaient avec voix consultative

Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse

Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse

Médecin-Colonel Jean-Marc SAGUE, Médecin-chef du SDIS de Vaucluse

Représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers

Adjudant-Chef Christophe VACHER (membre titulaire)

Représentant des sapeurs-pompiers professionnels officiers

Lieutenant Yves LE GUENNEC (membre titulaire)

Représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers

Adjudant Lionel GOMEZ, membre titulaire

Représentant des sapeurs-pompiers volontaires officiers

Lieutenant Jean-Robert BARTHELEMY (membre titulaire)

Assistaient également à la séance

Colonel HC Jérôme SOTTY, Directeur Adjoint du SDIS de Vaucluse

Madame Violaine DEMARET, Préfète de Vaucluse

Madame Françoise DEMONT, Payeuse départementale

Etaient excusés

Mesdames Annick DUBOIS, Christine LANTHELME, Brigitte MACHARD

Messieurs Jérôme BOULETIN, Joël BOUFFIES, Jean-Marc BRABANT, Thierry LAGNEAU, Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Fabrice MARTINEZ-TOCABENS, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Roger ROSSIN, Bruno VALLE, Anthony ZILIO

Siégeant à 9 membres à voix délibérative, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer, le quorum étant atteint.

En préambule, Madame la Première vice-présidente excuse Monsieur Thierry LAGNEAU, retenu par un impératif familial.

Elle accueille Madame Violaine DEMARET, Préfète de Vaucluse qui assiste aujourd'hui à son premier conseil d'administration au SDIS de Vaucluse et lui souhaite la bienvenue.

Elle demande aux élus de se présenter à tour de rôle.

Madame Violaine DEMARET se dit très heureuse de l'accueil qui lui a été réservé dans le département et salue à son tour l'assemblée des élus du CASDIS.

Elle affirme son total soutien aux sapeurs-pompiers vauclusiens.

Le Directeur présente le bilan de la campagne feux de forêts de l'été 2022 et souligne l'investissement des sapeurs-pompiers durant ces mois difficiles au cours desquels l'activité opérationnelle a été très intense.

Monsieur le Maire de Piolenc remercie les sapeurs-pompiers pour leur action et leur engagement lors des feux qui ont sévi sur sa commune au début de la saison estivale.

Il ajoute qu'il souhaiterait que des sapeurs-pompiers puissent intervenir lors de la prochaine cérémonie des vœux aux habitants de Piolenc, pour une action pédagogique envers les citoyens portant notamment sur les obligations légales en matière de débroussaillage ou l'utilité d'allumer des contre-feux lors des gros incendies.

Le contrôleur général répond favorablement à sa demande.

Madame la Préfète se dit très satisfaite de constater que le SDIS de Vaucluse est autonome dans la gestion de l'Hélicoptère Bombardier d'Eau durant les périodes estivales et souligne que généralement les départements sont dépendants les uns des autres ce qui implique parfois des problèmes de disponibilité.

Madame la Préfète précise que l'été 2022 marquera un tournant historique, cette année, dans le sens où les conditions météorologiques et les fortes chaleurs que nous avons connues pendant cette période vont devenir la norme pour les années à venir. Elle ajoute que la réponse de l'action publique devra être adaptée à ces conditions extrêmes.

Elle remercie Monsieur le Maire de Piolenc pour l'attention qu'il porte à la problématique du débroussaillage.

Madame la Préfète indique que les sapeurs-pompiers risquent d'être confrontés au fait de ne disposer que de très peu de répit entre les périodes parfois longues de lutte contre les feux de forêts et celles contre les inondations.

Madame la Première vice-présidente présente la liste des rapports qui ont été soumis à l'approbation du Bureau sur la période du premier semestre 2022.

Rapport 2022-46 : Compte-rendu de la séance du 2 juin 2022

La première vice-présidente présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

Rapport 2022-47 : Transformation des pôles en sous-directions

Le Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

Rapport 2022-48 : Amélioration de l'attractivité du centre de traitement des alertes Unique et du centre opérationnel départemental d'incendie et de secours

La première vice-présidente présente le rapport

Monsieur Louis DRIEY demande si une réflexion est en cours

Le Directeur Adjoint répond par l'affirmative et ajoute que des études qui ont déjà été entamées doivent être poursuivies, soulignant que des solutions techniques existent notamment pour améliorer les conditions de travail.

Monsieur Louis DRIEY demande si d'autres SDIS ont déjà mis en place des mesures dans ce sens.

Le Directeur répond que c'est en effet le cas et qu'il existe une reconnaissance de cette spécificité ailleurs.

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité

Rapport 2022-49 : Mise en œuvre du RIFSEEP et modification du règlement du régime indemnitaire des PATS au sein du SDIS de Vaucluse

Le Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

Rapport 2022-50 : Modification des taux individuels d'IFTS

Le Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

Rapport 2022-51 : Modification du tableau des effectifs

Le Colonel Jérôme SOTTY présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

Rapport 2022-52 : Création d'une équipe projet NEXSIS au SDIS de Vaucluse

Le Colonel Jérôme SOTTY présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

Rapport 2022-53 : Délégations consenties au Bureau et à son Président par le conseil d'administration du SDIS de Vaucluse en matière de signature de conventions et leurs avenants

Madame Sophie RIGAUT présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

Rapport 2022-54 : Adoption du règlement intérieur de la CATSIS du SDIS de Vaucluse

Le Directeur présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

Rapport 2022-55 : Convention financière relative à la participation solidaire des communes de Robion, Maubec et Oppède pour les travaux de construction de la caserne intercommunale implantée sur la commune de Robion

Le contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT présente le rapport

Madame Suzanne BOUCHET remercie les élus du CASDIS, au nom de la commune de Robion, pour cette décision.

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité

Rapport 2022-56 : Architecture de formation et d'évaluation au SDIS de Vaucluse

Le Directeur Adjoint présente le rapport

Il remercie le Lieutenant-Colonel Eric BOUIJOUX pour le travail effectué dans le cadre de la mise en œuvre de la déclinaison du dispositif national de formation des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels.

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité

Rapport 2022-57 : Durée des formations opérationnelles et d'encadrement des sapeurs-pompiers volontaires de Vaucluse

Le Directeur Adjoint présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

Rapport 2022-58 : Dispositif de formation de maintien et de perfectionnement des acquis des SPP et SPV du SDIS de Vaucluse

Le Directeur Adjoint présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

Rapport 2022-59 : Acquisition d'un bateau polyvalent de secours pour la couverture du risque fluvial sur le Rhône : participation financière de la CNR

Le Directeur Adjoint présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

Rapport 2022-60 : Agression de sapeurs-pompiers en service : protection fonctionnelle et constitution de partie civile

Le Directeur Adjoint présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

Rapport 2022-61 : Autorisation d'ester en justice en cas de contentieux électoral

Le Directeur présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

Rapport 2022-62 : Budget principal : annulation de titre

Le Directeur présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

Après avoir demandé aux membres du Conseil s'ils avaient d'autres questions particulières à formuler, la première vice-présidente lève la séance à 17h13.

La Première vice-présidente du Conseil
d'Administration du Service Départemental d'Incendie
et de Secours



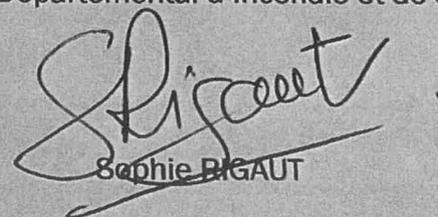
Sophie RIGAUT

La Première Vice-Présidente : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 28 septembre 2022 qui lui est présenté.

La Première Vice-Présidente du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours



Sophie RIGAUT



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 17 NOVEMBRE 2022
.....

DELIBERATION 64/2022

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 17 novembre 2022 à 17h00, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Madame Sophie RIGAUT, Première Vice-Présidente du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

- Mesdames Marielle FABRE, Annick DUBOIS
- Messieurs Jean-François LOVISOLO, Anthony ZILIO

Membres suppléants avec voix délibérative :

- Mesdames Suzanne BOUCHET, Christelle JABLONSKI-CANTANIER

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

- Madame Catherine GAY
- Monsieur Jérôme BOULETIN

Membre suppléant avec voix délibérative :

- Madame Corinne TESTUD-ROBERT

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Colonel Jérôme SOTTY, Directeur Adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE, Médecin-Chef du SDIS de Vaucluse
- Lieutenant Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Jérôme TASSART, membre suppléant, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Etait également présent :

- Monsieur Vincent NATUREL, Directeur de cabinet de Madame la Préfète de Vaucluse

Etaient excusés :

Mesdames Danielle BRUN, Brigitte MACHARD, Noëlle TRINQUIER
Messieurs Joël BOUFFIES, Louis DRIEY, Thierry LAGNEAU, Hervé DE LEPINAU, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Roger ROSSIN, Bruno VALLE
Lieutenant Yves LE GUENNEC



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

RAPPORT N° 2022-64

DETERMINATION DES MONTANTS INDIVIDUELS ET DU MONTANT GLOBAL DES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES ET EPCI AU FONCTIONNEMENT DU SDIS EXERCICE 2023

Comme le prévoit la réglementation et notamment l'article L 1424-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil d'Administration de fixer les modalités de calcul des contributions des communes et EPCI au fonctionnement du SDIS.

Ce même article stipule également que le montant global des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale ne pourra excéder le montant global des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale de l'exercice précédent, augmenté de l'indice des prix à la consommation.

Eu égard aux dates de préparation des budgets, le SDIS de Vaucluse prend en compte l'évolution de cet indice entre le mois de juillet de l'année en cours et l'indice du mois de juillet de l'année précédente.

I – Détermination du montant global des contributions des communes et EPCI 2023

Pour l'année 2023, le montant global des contributions se calcule de la manière suivante :

Montant contribution 2022 x IPC hors tabac juillet 2022 soit :
IPC hors tabac juillet 2021

$$20\,943\,538.17 \text{ €} \times \frac{112.11}{105.55} = 22\,245\,192.46 \text{ €} \text{ soit une variation de } 6.22\%$$

Par l'application directe de l'article L1424-35 du code du CGCT, le montant maximum global des contributions des communes et EPCI pourrait donc s'élever à **22 245 192.46 €**.

Le Conseil Départemental de Vaucluse tient à soutenir les communes de Vaucluse pour minimiser l'impact du contexte économique national et international (prix de l'énergie, inflation et dégel du point d'indice du personnel permanent, mesures pour sapeurs-pompiers volontaires).

Grâce à cet effort supplémentaire du Conseil Départemental, le montant global des contributions des communes et EPCI pour 2023 est ramené à **21 680 638.64 €**.

Conformément à la délibération n°2004-50 du 27 septembre 2007, il convient de rajouter à ce montant la valeur de l'emprunt transféré au SDIS par la commune de Bédarrides soit 15 162.80 €.

La contribution globale des communes et EPCI au fonctionnement du SDIS pour 2023 serait donc arrêtée au montant de 21 680 636.84 € + 15 162.80 € = 21 695 801.44 € arrondis à :

21 695 801 €

II – Détermination des montants individuels des contributions des communes et EPCI 2023

Les principes de calcul des contributions individuelles ont été posés dans la délibération n° 2016-73 du 6 décembre 2016, je vous rappelle la teneur de ces dispositions :

- 4 strates de classement des communes :
 - Communes de moins de 5 000 habitants,
 - Communes de 5 000 à 7 499 habitants ne disposant pas de CIS mixte,
 - Communes de 7 500 à 14 999 habitants ne disposant pas de CIS mixte ou de 5 000 à 9 999 habitants et disposant d'un CIS mixte,
 - Communes d'au moins 15 000 habitants ne disposant pas d'un CIS mixte ou d'au moins 10 000 habitants et disposant d'un CIS mixte.
- Un taux de base pour le calcul des valeurs cibles des 4 strates :
 - Un taux de base unique pour la première strate correspondant à un montant par habitant, ST1
 - Le taux de base de la première strate augmenté de 10 % pour la valeur-cible par habitant de la seconde strate, ST 2
 - Le taux de base de la première strate augmenté de 30% pour la valeur-cible par habitant de la troisième strate, ST 3
 - Le taux de base de la première strate, augmenté de 60 % pour la valeur cible par habitant de la quatrième strate. ST 4

Les dispositions de la délibération 2016-73 du 6 décembre 2016 du Conseil d'Administration consistent en un coût unique par habitant par strate en fonction de la population municipale actualisée au 1^{er} janvier 2022 de chaque commune.

Pour rappel, les contributions 2022 ont intégré une réduction exceptionnelle proportionnelle à la population de chaque commune afin de tenir compte du montant global prévu à l'article L1424-35 du CGCT, celle-ci était de 0.85 € par habitant.

Si dans l'avenir une commune était amenée à changer de strate, alors, un étalement sur 5 ans serait mis en place pour atteindre le coût par habitant de sa nouvelle strate.

Afin d'obtenir le montant global de 21 680 638.64 €, et pour tenir compte de l'effet de la variation de la population globale il convient d'augmenter le coût par habitant de 0.95%,

Par conséquent, le calcul des contributions individuelles des communes et EPCI pour 2023 est le suivant :

- La valeur unique par habitant de la 1^{ère} strate s'élève pour 2023 à :

Coût par habitant n- 1 + 0.95% soit $28.48 * 1.0095 = 28.75$ €

- La valeur-unique par habitant de la **seconde strate** :

$$ST 2 = 28,75 \text{ €} \times 1,1 = 31.62 \text{ €}$$

- La valeur unique par habitant de la troisième strate :

$$ST 3 = 28,75 \text{ €} \times 1,3 = 37.37 \text{ €}$$

- La valeur unique par habitant de la quatrième strate :

$$ST 4 = 28,75 \text{ €} \times 1,6 = 46.00 \text{ €}$$

Au regard de ce calcul, le montant global des contributions hors dette des communes et EPCI s'élève pour 2023 à :

21 680 638.64 €*

**La population prise en compte dans ce calcul est la population INSEE au 1^{er} janvier 2022*

La part relative à la contribution des EPCI à compétence incendie s'élève à :

7 945 545.91 € (hors dette)

La part relative aux autres communes s'élève à :

13 735 092.73 € (hors dette)

Je vous propose :

- de fixer le montant global des contributions des communes et EPCI au fonctionnement du SDIS pour 2023 au montant de 21 680 638.64 € (hors dette)
- de fixer les contributions individuelles 2023 des communes au fonctionnement du SDIS et, par conséquent, les montants applicables aux EPCI concernés selon les montants définis par le tableau joint à la présente délibération
- de l'augmenter pour la commune de Bédarrides de la prise en compte de la dette soit 15 162.80 €.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

CONTRIBUTIONS COMMUNES EPCI 2023

Variation IPC 0,95%

6,22%

STRATE.1 communes - 6 000 habitants		TAUX BASE 2022 28,75									
INSEE	COMMUNES	CONTRIBUTIONS 2022 CASDIS	POPULATION MUNICIPALE INSEE 1/1/2022	COUT / HAB 2022	COUT / HAB 2023	VARIATION COUT PAR HABITANT	CALCUL 2023	ECART	VARIATION %	EVOLUTION calcul 2023	
84001	ALTHEN LES PALUDS	79 006,91	2 851	28,48	28,75	0,95%	81 959,23	2 952,32	3,74%	3,74%	
84002	Ansouis	28 591,66	1 046	28,48	28,75	0,95%	30 069,92	1 478,26	5,17%	5,17%	
84005	Aurel	5 497,33	193	28,48	28,75	0,95%	5 548,27	50,94	0,93%	0,93%	
84006	Auribeau CCAPT	1 933,74	70	28,48	28,75	0,95%	2 012,33	78,59	4,06%	4,06%	
84009	BASTIDE des JOURDANS (La)	43 619,55	1 614	28,48	28,75	0,95%	46 398,52	2 778,97	6,37%	6,37%	
84010	Bastidonne (La)	23 619,20	873	28,48	28,75	0,95%	25 096,60	1 477,40	6,26%	6,26%	
84012	Beaumes de Venise Cove	66 244,25	2 389	28,48	28,75	0,95%	68 677,86	2 433,61	3,67%	3,67%	
84013	Beaumettes LMV	7 375,82	280	28,48	28,75	0,95%	8 049,31	673,49	9,13%	9,13%	
84014	BEAUMONT de PERTUIS	31 381,77	1 134	28,48	28,75	0,95%	32 599,71	1 217,94	3,88%	3,88%	
84015	Beaumont du Ventoux Cove	7 955,94	296	28,48	28,75	0,95%	8 509,27	553,33	6,95%	6,95%	
84017	Bedoin Cove	85 526,36	3 093	28,48	28,75	0,95%	88 916,13	3 389,77	3,96%	3,96%	
84018	Blauvac	13 840,02	518	28,48	28,75	0,95%	14 891,22	1 051,20	7,60%	7,60%	
84020	BONNIEUX Ccapt	34 807,24	1 206	28,48	28,75	0,95%	34 669,53	- 137,71	-0,40%	-0,40%	
84021	Brantes	2 430,98	90	28,48	28,75	0,95%	2 587,28	156,30	6,43%	6,43%	
84022	Buisson	7 955,94	277	28,48	28,75	0,95%	7 963,07	7,13	0,09%	0,09%	
84023	Buoux Ccapt	2 127,11	87	28,48	28,75	0,95%	2 501,04	373,93	17,58%	17,58%	
84024	Cabrieres d'Aigues	26 409,30	957	28,48	28,75	0,95%	27 511,39	1 102,09	4,17%	4,17%	
84025	Cabrieres d'Avignon LMV	50 636,25	1 835	28,48	28,75	0,95%	52 751,73	2 115,48	4,18%	4,18%	
84026	CADENET	115 803,13	4 201	28,48	28,75	0,95%	120 768,40	4 965,27	4,29%	4,29%	
84027	CADEROUSSE	73 509,58	2 651	28,48	28,75	0,95%	76 209,72	2 700,14	3,67%	3,67%	
84028	Cairanne	29 779,53	1 084	28,48	28,75	0,95%	31 162,33	1 382,80	4,64%	4,64%	
84029	CAMARET S/AIGUES	125 223,19	4 542	28,48	28,75	0,95%	130 571,31	5 348,12	4,27%	4,27%	
84030	Caromb Cove	93 095,55	3 399	28,48	28,75	0,95%	97 712,88	4 617,32	4,96%	4,96%	
84032	Caseneuve CCAPT	13 619,02	493	28,48	28,75	0,95%	14 172,54	553,51	4,06%	4,06%	
84033	Castellet Ccapt	3 453,10	120	28,48	28,75	0,95%	3 449,70	- 3,39	-0,10%	-0,10%	
84034	CAUMONT-SUR-DURANCE	135 333,86	4 914	28,48	28,75	0,95%	141 265,39	5 931,53	4,38%	4,38%	
84036	Chateaufort de Gadagne SMV	91 935,31	3 321	28,48	28,75	0,95%	95 470,57	3 535,25	3,85%	3,85%	
84037	Chateaufort du Pape	56 962,32	2 055	28,48	28,75	0,95%	59 076,19	2 113,86	3,71%	3,71%	
84038	Cheval Blanc LMV	118 648,49	4 290	28,48	28,75	0,95%	123 326,93	4 678,44	3,94%	3,94%	
84040	Crestet	11 436,66	416	28,48	28,75	0,95%	11 958,98	522,31	4,57%	4,57%	
84041	Crillon le Brave Cove	13 038,90	475	28,48	28,75	0,95%	13 665,08	626,18	4,73%	4,73%	
84042	CUCURON	48 592,01	1 771	28,48	28,75	0,95%	50 911,89	2 319,87	4,77%	4,77%	
84044	Entrechaux	31 160,77	1 134	28,48	28,75	0,95%	32 599,71	1 438,94	4,62%	4,62%	
84045	Faucon	12 072,03	450	28,48	28,75	0,95%	12 936,39	864,36	7,16%	7,16%	
84046	Flassan Cove	13 094,15	478	28,48	28,75	0,95%	13 741,32	647,17	4,94%	4,94%	
84139	Fontaine de Vaucluse SMV	16 160,50	579	28,48	28,75	0,95%	16 644,82	484,32	3,00%	3,00%	
84047	Gargas CCAPT	84 559,49	3 078	28,48	28,75	0,95%	88 484,92	3 925,42	4,64%	4,64%	
84048	Gignac APT	1 906,11	71	28,48	28,75	0,95%	2 041,08	134,96	7,08%	7,08%	
84049	Gigondas Cove	12 900,78	434	28,48	28,75	0,95%	12 476,43	- 424,35	-3,29%	-3,29%	
84050	GORDES LMV	46 188,65	1 670	28,48	28,75	0,95%	48 008,39	1 819,73	3,94%	3,94%	
84051	Goult Ccapt	30 304,40	1 100	28,48	28,75	0,95%	31 622,29	1 317,89	4,35%	4,35%	
84052	Grambois	34 227,12	1 226	28,48	28,75	0,95%	35 244,48	1 017,36	2,97%	2,97%	
84053	GRILLON	48 122,39	1 749	28,48	28,75	0,95%	50 279,44	2 157,05	4,48%	4,48%	
84055	Jonquerettes	42 210,68	1 550	28,48	28,75	0,95%	44 558,68	2 348,00	5,56%	5,56%	
84057	Joucas Ccapt	9 392,43	347	28,48	28,75	0,95%	9 975,40	582,97	6,21%	6,21%	
84058	Lacoste Ccapt	11 326,17	423	28,48	28,75	0,95%	12 160,21	834,04	7,36%	7,36%	
84059	Lafare Cove	3 287,35	121	28,48	28,75	0,95%	3 478,45	191,10	5,81%	5,81%	
84060	Lagarde d'APT Ccapt	939,24	32	28,48	28,75	0,95%	919,92	- 19,32	-2,06%	-2,06%	
84061	Lagarde Pareol	9 060,93	327	28,48	28,75	0,95%	9 400,44	339,51	3,75%	3,75%	
84062	Lagnes LMV	45 442,79	1 641	28,48	28,75	0,95%	47 174,71	1 731,92	3,81%	3,81%	
84063	Lamotte du Rhone	10 939,42	395	28,48	28,75	0,95%	11 355,28	415,86	3,80%	3,80%	
84064	Lapalud	105 443,84	3 830	28,48	28,75	0,95%	110 103,06	4 659,22	4,42%	4,42%	
84065	LAURIS LMV	106 825,08	3 879	28,48	28,75	0,95%	111 511,69	4 686,62	4,39%	4,39%	
84008	Le Barroux COVE	17 624,62	639	28,48	28,75	0,95%	18 369,68	745,06	4,23%	4,23%	
84011	Le Beaucet Cove	9 751,55	355	28,48	28,75	0,95%	10 205,38	453,82	4,65%	4,65%	
84066	Lioux ccapt	8 011,19	291	28,48	28,75	0,95%	8 365,53	354,34	4,42%	4,42%	
84067	Loriol du comtat Cove	70 470,85	2 520	28,48	28,75	0,95%	72 443,79	1 972,94	2,80%	2,80%	
84068	Lourmarin LMV	28 812,66	1 040	28,48	28,75	0,95%	29 897,44	1 084,78	3,76%	3,76%	
84069	Malauence Cove	78 288,66	2 785	28,48	28,75	0,95%	80 061,89	1 773,22	2,26%	2,26%	
84070	Malemort du Comtat	50 470,50	1 887	28,48	28,75	0,95%	54 246,60	3 776,10	7,48%	7,48%	
84071	Maubec LMV	53 398,73	1 920	28,48	28,75	0,95%	55 195,27	1 796,54	3,36%	3,36%	
84073	Menerbes ccapt	27 624,79	1 002	28,48	28,75	0,95%	28 805,03	1 180,24	4,27%	4,27%	
84074	Mérindol LMV	59 310,43	2 189	28,48	28,75	0,95%	62 928,36	3 617,93	6,10%	6,10%	
84075	Methamis	12 127,28	442	28,48	28,75	0,95%	12 706,41	579,13	4,78%	4,78%	
84076	Mirabeau	36 575,23	1 344	28,48	28,75	0,95%	38 636,69	2 061,46	5,64%	5,64%	
84077	Modene Cove	12 624,53	465	28,48	28,75	0,95%	13 367,60	743,07	5,89%	5,89%	
84078	MONDRAGON	103 703,47	3 736	28,48	28,75	0,95%	107 400,80	3 697,32	3,57%	3,57%	
84079	Monieux	7 983,57	282	28,48	28,75	0,95%	8 106,81	123,24	1,54%	1,54%	
84082	MORMOIRON	51 492,62	1 864	28,48	28,75	0,95%	53 585,41	2 092,79	4,06%	4,06%	

INSEE	COMMUNES	CONTRIBUTIONS 2022 CASDIS	POPULATION MUNICIPALE INSEE 1/1/2022	COUT / HAB 2022	COUT / HAB 2023	VARIATION COUT PAR HABITANT	CALCUL 2023	ECART	VARIATION %	EVOLUTION calcul 2023
84083	MORNAS	66 852,00	2 438	28,48	28,75	0,95%	70 086,49	3 234,49	4,84%	4,84%
84084	Motte d'Aigues (la)	37 542,09	1 371	28,48	28,75	0,95%	39 412,87	1 870,78	4,98%	4,98%
84085	Murs Ccapt	11 436,66	418	28,48	28,75	0,95%	12 016,47	579,81	5,07%	5,07%
84086	Oppede LMV	36 022,73	1 295	28,48	28,75	0,95%	37 228,06	1 205,33	3,35%	3,35%
84090	Peypin d'Aigues	18 619,11	673	28,48	28,75	0,95%	19 347,09	727,98	3,91%	3,91%
84093	Puget sur Durance LMV	21 685,46	819	28,48	28,75	0,95%	23 544,23	1 858,77	8,57%	8,57%
84094	Puymeras	16 215,75	580	28,48	28,75	0,95%	16 673,57	457,82	2,82%	2,82%
84095	Puyvert LMV	22 569,46	830	28,48	28,75	0,95%	23 860,46	1 291,00	5,72%	5,72%
84096	Rasteau	22 762,83	803	28,48	28,75	0,95%	23 084,27	321,44	1,41%	1,41%
84097	Richerches	15 967,13	537	28,48	28,75	0,95%	15 437,43	-529,70	-3,32%	-3,32%
84098	Roaix	17 624,62	634	28,48	28,75	0,95%	18 225,94	601,32	3,41%	3,41%
84099	ROBION LMV	126 714,93	4 631	28,48	28,75	0,95%	133 129,84	6 414,91	5,06%	5,06%
84100	Roque alicr Cove	1 436,49	52	28,48	28,75	0,95%	1 494,87	58,38	4,06%	4,06%
84101	Roque sur pernes Cove	11 491,91	416	28,48	28,75	0,95%	11 958,98	467,06	4,06%	4,06%
84102	Roussillon ccap	35 995,11	1 289	28,48	28,75	0,95%	37 055,57	1 060,47	2,95%	2,95%
84103	Rustrel Ccapt	18 646,74	661	28,48	28,75	0,95%	19 002,12	355,39	1,91%	1,91%
84104	SABLET	36 354,23	1 349	28,48	28,75	0,95%	38 780,43	2 426,20	6,67%	6,67%
84105	Saignon Ccapt	26 381,68	929	28,48	28,75	0,95%	26 706,46	324,78	1,23%	1,23%
84121	Sannes	6 989,07	265	28,48	28,75	0,95%	7 618,10	629,02	9,00%	9,00%
84123	SAULT	37 928,84	1 361	28,48	28,75	0,95%	39 125,40	1 196,56	3,15%	3,15%
84124	Saumane de Vaucluse SMV	26 215,93	946	28,48	28,75	0,95%	27 195,17	979,24	3,74%	3,74%
84125	Savoillan	1 712,74	61	28,48	28,75	0,95%	1 753,60	40,86	2,39%	2,39%
84126	Seguret	23 425,82	856	28,48	28,75	0,95%	24 607,89	1 182,07	5,05%	5,05%
84127	SERIGNAN	76 354,93	2 853	28,48	28,75	0,95%	82 016,72	5 661,79	7,42%	7,42%
84128	Sivergues Ccapt	1 243,12	46	28,48	28,75	0,95%	1 322,39	79,27	6,38%	6,38%
84107	St Christol	37 928,84	1 401	28,48	28,75	0,95%	40 275,30	2 346,46	6,19%	6,19%
84108	St Didier Cove	55 415,34	1 996	28,48	28,75	0,95%	57 380,08	1 964,75	3,55%	3,55%
84109	St Hyppolyte le Graveyron Cove	4 751,46	167	28,48	28,75	0,95%	4 800,84	49,37	1,04%	1,04%
84110	St Leger du Ventoux	911,62	33	28,48	28,75	0,95%	948,67	37,05	4,06%	4,06%
84111	St Marcellin les Vaison	8 839,93	327	28,48	28,75	0,95%	9 400,44	560,51	6,34%	6,34%
84112	St Martin de castillon Ccapt	20 856,72	728	28,48	28,75	0,95%	20 928,21	71,49	0,34%	0,34%
84113	St Martin de la Brasse	22 983,83	815	28,48	28,75	0,95%	23 429,24	445,41	1,94%	1,94%
84114	St Pantaleon ccap	5 221,09	189	28,48	28,75	0,95%	5 433,28	212,20	4,06%	4,06%
84115	St Pierre de Vassols Cove	14 282,02	509	28,48	28,75	0,95%	14 632,50	350,48	2,45%	2,45%
84116	St Romain en Viennois	21 768,34	783	28,48	28,75	0,95%	22 509,32	740,98	3,40%	3,40%
84117	St Roman de Malegarde	9 060,93	330	28,48	28,75	0,95%	9 486,69	425,75	4,70%	4,70%
84118	St Saturnin d'Apt Ccapt	78 564,91	2 877	28,48	28,75	0,95%	82 706,66	4 141,75	5,27%	5,27%
84119	St Saturnin les Avignon	134 173,62	4 935	28,48	28,75	0,95%	141 869,09	7 695,47	5,74%	5,74%
84120	St Trinit	3 287,35	118	28,48	28,75	0,95%	3 392,21	104,86	3,19%	3,19%
84106	STE CECILE LES VIGNES	70 387,97	2 591	28,48	28,75	0,95%	74 484,87	4 096,89	5,82%	5,82%
84130	Suzette Cove	3 176,85	113	28,48	28,75	0,95%	3 248,47	71,62	2,25%	2,25%
84131	Taillades LMV	53 122,48	1 921	28,48	28,75	0,95%	55 224,02	2 101,54	3,96%	3,96%
84133	TOUR D'AIGUES (la)	119 698,23	4 334	28,48	28,75	0,95%	124 591,82	4 893,59	4,09%	4,09%
84134	Travaillan	19 806,98	711	28,48	28,75	0,95%	20 439,50	632,52	3,19%	3,19%
84135	Uchaux	45 774,28	1 666	28,48	28,75	0,95%	47 893,40	2 119,11	4,63%	4,63%
84136	Vacqueyras Cove	35 193,99	1 240	28,48	28,75	0,95%	35 646,94	452,96	1,29%	1,29%
84140	Vaugines LMV	15 552,76	558	28,48	28,75	0,95%	16 041,13	488,37	3,14%	3,14%
84142	Velleron	81 962,76	2 976	28,48	28,75	0,95%	85 552,67	3 589,91	4,38%	4,38%
84143	Venasque Cove	27 928,67	1 013	28,48	28,75	0,95%	29 121,25	1 192,59	4,27%	4,27%
84144	Viens Ccapt	17 652,24	641	28,48	28,75	0,95%	18 427,17	774,93	4,39%	4,39%
84145	Villars Ccapt	21 492,09	781	28,48	28,75	0,95%	22 451,83	959,74	4,47%	4,47%
84146	Villedieu	13 563,77	489	28,48	28,75	0,95%	14 057,55	493,77	3,64%	3,64%
84147	Villelaure	94 366,29	3 356	28,48	28,75	0,95%	96 476,73	2 110,44	2,24%	2,24%
84148	Villes sur Auzon	35 414,99	1 284	28,48	28,75	0,95%	36 911,84	1 496,85	4,23%	4,23%
84149	VIOLES	46 879,27	1 710	28,48	28,75	0,95%	49 158,29	2 279,01	4,86%	4,86%
84150	VISAN	54 227,47	1 956	28,48	28,75	0,95%	56 230,18	2 002,71	3,69%	3,69%
84151	Vitrolles	4 530,47	164	28,48	28,75	0,95%	4 714,60	184,13	4,06%	4,06%

NOMBRE D	126	4 650 191,99	168 641	28,75	4 848 013,26	197 821,26	4,25%
	dont 92 communes CPIC compétence SDIS						

STRATE 2 De 6 000 hab à 7 499 hab sans CIS mixte 28,75 1,1 31,62

INSEE	COMMUNES	CONTRIBUTIONS 2022 CASDIS	POPULATION MUNICIPALE INSEE 1/1/2022	COUT / HAB 2022	COUT / HAB 2023	VARIATION COUT PAR HABITANT	CALCUL 2023	ECART	VARIATION %	EVOLUTION calcul 2023
-------	----------	---------------------------	--------------------------------------	-----------------	-----------------	-----------------------------	-------------	-------	-------------	-----------------------

INSEE	COMMUNES	CONTRIBUTIONS 2022 CASDIS	POPULATION MUNICIPALE INSEE 1/1/2022	COUT / HAB 2022	COUT / HAB 2023	VARIATION COUT PAR HABITANT	CALCUL 2023	ECART	VARIATION %	EVOLUTION calcul 2023
84004	Aubignan COVE	174 272,61	5 778	31,33	31,62	0,95%	182 713,59	8 440,98	4,84%	4,84%
84056	JONQUIERES	165 648,87	5 469	31,33	31,62	0,95%	172 942,30	7 293,43	4,40%	4,40%
84091	PIOLENC	162 235,95	5 394	31,33	31,62	0,95%	170 570,63	8 334,69	5,14%	5,14%
84072	Mazan Cove	186 705,42	6 201	31,33	31,62	0,95%	196 089,82	9 384,40	5,03%	5,03%
84122	Sarrians Cove	185 516,99	6 128	31,33	31,62	0,95%	193 781,39	8 264,41	4,45%	4,45%
84039	COURTHEZON	174 394,50	6 026	31,33	31,62	0,95%	190 555,92	16 161,42	9,27%	9,27%
84016	BEDARRIDES	159 798,14	5 316	31,33	31,62	0,95%	168 104,09	8 305,95	5,20%	5,20%

NOMBRE D	7	1 208 672,47	40 312	29,98	31,62	6,48%	1 274 757,75	66 185,28		5,48%
-----------------	----------	---------------------	---------------	--------------	--------------	--------------	---------------------	------------------	--	--------------

SIRATE 3	Soit de 7 500 hab à 14 999 hab sans CIS mixte soit de 5000 hab à 9 999 hab avec CIS mixte	28,75	1,3	37,37	1
----------	---	-------	-----	-------	---

INSEE	COMMUNES	CONTRIBUTIONS 2022 CASDIS	POPULATION MUNICIPALE INSEE 1/1/2022	COUT / HAB 2022	COUT / HAB 2023	VARIATION COUT PAR HABITANT	CALCUL 2023	ECART	VARIATION %	EVOLUTION calcul 2023
84141	Vedene	402 587	11 383	37,02	37,37	0,95%	425 403,17	22 815,90	5,67%	5,67%
84043	ENTRAIGUES-SUR-SORGUES	308 659	8 595	37,02	37,37	0,95%	321 210,60	12 551,92	4,07%	4,07%
84081	Morieres les Avignon	309 708	8 786	37,02	37,37	0,95%	328 348,61	18 641,05	6,02%	6,02%
84080	MONTEUX	465 664	12 935	37,02	37,37	0,95%	483 404,20	17 739,74	3,81%	3,81%
84088	PERNES LES FONTAINES	360 777	10 170	37,02	37,37	0,95%	380 071,18	19 294,25	5,35%	5,35%
84132	Thor SMV	325 368	8 940	37,02	37,37	0,95%	334 103,87	8 735,52	2,68%	2,68%
84138	VALREAS	340 921	9 403	37,02	37,37	0,95%	351 407,01	10 486,37	3,08%	3,08%
84137	VAISON LA ROMAINE	215 309	5 908	37,02	37,37	0,95%	220 792,58	5 483,80	2,55%	2,55%

NOMBRE D	8	2 728 992,66	76 120	35,85	37,37	4,24%	2 844 741,20	115 748,53		4,24%
-----------------	----------	---------------------	---------------	--------------	--------------	--------------	---------------------	-------------------	--	--------------

SIRATE 4	soit + de 15 000 hab sans CIS mixte soit + de 10 000 hab avec CIS mixte	28,75	1,6	46,00	1
----------	---	-------	-----	-------	---

INSEE	COMMUNES	CONTRIBUTIONS 2022 CASDIS	POPULATION MUNICIPALE INSEE 1/1/2022	COUT / HAB 2022	COUT / HAB 2020 + Répartition	VARIATION COUT PAR HABITANT	CALCUL 2023	ECART	VARIATION %	EVOLUTION calcul 2023
84092	Pontet (le)	772 301	17 041	45,56	46,00	0,95%	783 818,82	11 518,24	1,49%	1,49%
84003	Apt CCAPT	492 318	11 037	45,56	46,00	0,95%	507 658,49	15 340,90	3,12%	3,12%
84129	SORGUES	840 664	18 893	45,56	46,00	0,95%	869 003,52	28 339,15	3,37%	3,37%
84054	Isle sur la sorgue SMV	881 084	20 042	45,56	46,00	0,95%	921 852,99	40 769,49	4,63%	4,63%
84089	PERTUIS	911 979	20 557	45,56	46,00	0,95%	945 540,96	33 561,86	3,68%	3,68%
84035	Cavaillon LMV	1 171 350	26 236	45,56	46,00	0,95%	1 206 752,58	35 402,45	3,02%	3,02%
84031	Carpentras Cove	1 287 600	29 236	45,56	46,00	0,95%	1 344 740,75	57 140,89	4,44%	4,44%
84087	ORANGE	1 293 144	28 772	45,56	46,00	0,95%	1 323 398,58	30 254,51	2,34%	2,34%
84019	BOLLENE	604 007	13 439	45,56	46,00	0,95%	618 141,02	14 134,27	2,34%	2,34%
84007	AVIGNON	4 101 335	91 143	45,56	46,00	0,95%	4 192 218,71	90 883,64	2,22%	2,22%

NOMBRE D	10	12 356 781,04	276 396	46,00	46,00	0,00%	12 713 126,44	367 345,40		2,89%
-----------------	-----------	----------------------	----------------	--------------	--------------	--------------	----------------------	-------------------	--	--------------

				VARIATION	
Montant selon article 1424-35 CGCT	MONTANT BP 2022 voté	20 943 538,17	MONTANT BP 2023	22 246 226,24	6,22%
Montant global BP 2023	MONTANT 2022 BP voté	20 943 538,17	MONTANT GLOBAL CONTRIBUTIONS 2023	21 680 638,64	3,52%

Population vaucluse INSEE 1/1/2022
561 469

	Montant 2022	Montant 2023	Variation	Evolution
CC Pays Apt Luberon	959 811,97	992 888,16	33 076,18	3,45%
CA Ventoux Comtat Venaissin	2 471 675,10	2 577 225,25	105 550,14	4,27%
CA Luberon Monts de Vaucluse	1 963 656,83	2 034 624,13	70 967,29	3,61%
CC Pays de Sorgues Monts de Vse	1 340 763,60	1 395 267,42	54 503,82	4,07%
Métropole Aix Marseille	911 979,11	945 540,96	33 561,86	3,68%

La Première Vice-Présidente : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et se prononce favorablement sur la détermination des montants individuels et du montant global des contributions des communes et EPCI au fonctionnement du SDIS pour l'année 2023.

La Première Vice-Présidente du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours



Sophie RIGAUT



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 17 NOVEMBRE 2022
.....

DELIBERATION 65/2022

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 17 novembre 2022 à 17h00, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Madame Sophie RIGAUT, Première Vice-Présidente du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Marielle FABRE, Annick DUBOIS
Messieurs Jean-François LOVISOLO, Anthony ZILIO

Membres suppléants avec voix délibérative :

Mesdames Suzanne BOUCHET, Christelle JABLONSKI-CANTANIER

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY
Monsieur Jérôme BOULETIN

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Corinne TESTUD-ROBERT

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Colonel Jérôme SOTTY, Directeur Adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE, Médecin-Chef du SDIS de Vaucluse
- Lieutenant Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Jérôme TASSART, membre suppléant, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Etait également présent :

- Monsieur Vincent NATUREL, Directeur de cabinet de Madame la Préfète de Vaucluse

Etaient excusés :

Mesdames Danielle BRUN, Brigitte MACHARD, Noëlle TRINQUIER
Messieurs Joël BOUFFIES, Louis DRIEY, Thierry LAGNEAU, Hervé DE LEPINAU, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Roger ROSSIN, Bruno VALLE
Lieutenant Yves LE GUENNEC



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

RAPPORT N° 2022-65

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2022

La présente décision modificative a pour vocation principale, en investissement, d'apporter des réajustements sur les recettes et dépenses en fonction de l'avancée et de la réalisation de certains projets d'investissement.

En ce qui concerne le fonctionnement, les modifications de dépenses sont liées à l'augmentation des prix du carburant, aux dépenses de la saison feux de forêts et au dégel du point d'indice. L'ajustement des recettes concerne le versement par l'Etat d'une participation pour la politique de la vaccination pour la COVID 19 et le remboursement des renforts extérieurs de l'été 2022.

La Décision Modificative n° 1 se présente de la manière suivante :

I - Section d'investissement

A - Recettes de la section d'investissement

Pour ce qui concerne les mouvements réels.

➤ Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves - 72 500 €

Article 10222 - FCTVA..... - 72 500 €

Cet ajustement correspond à la somme perçue au titre du FCTVA 2022 sur l'exercice 2021.

➤ Chapitre 13 - Subventions d'investissement..... + 29 500 €

Article 13148 - Autres communes..... - 33 000 €

Cet article concerne l'ajustement lié à la participation pour la construction de nouvelles casernes suite à la réception des travaux des casernes des Dentelles, Garance et Cheval Blanc.

Article 1318 - Autres + 62 500 €

Ce compte est lié à l'octroi d'une subvention de la Compagnie Nationale du Rhône pour l'achat d'un Bateau Polyvalent de Sauvetage, cette somme représente un premier acompte d'une convention d'achat de matériels conclue entre la CNR et le SDIS84.

➤ **Chapitre 16 – Emprunt et dettes assimilées** - 200 000 €

Article 1641 – Emprunt en euros - 200 000 €

Réduction de la prévision d'emprunt pour tenir compte de la consommation finale des crédits d'investissement.
 L'emprunt sera de 1 800 000 €.

TOTAL MODIFICATIONS DES RECETTES REELLES SECTION D'INVESTISSEMENT - 243 000 €

Pour ce qui concerne les mouvements d'ordre.

➤ **Chapitre 041 – Opérations patrimoniales** + 897 000 €

Article 21315 – Centres d'incendie et de secours.....+ 856 000 €

Somme prévue pour réaliser les écritures de sortie des casernes des sapeurs–pompiers restituées aux communes.

Article 238 – Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles+ 41 000 €

Somme prévue pour effectuer les écritures d'ordre liées au versement des avances.

TOTAL MODIFICATIONS DES RECETTES D'ORDRE SECTION D'INVESTISSEMENT
 + 897 000 €

TOTAL GENERAL DES MODIFICATIONS DES RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT
 + 654 000 €

Les recettes globales d'investissement après décision modificative s'élèvent au montant de
 16 402 000 € dont 1 800 000 d'emprunt

B - Dépenses de la section d'investissement

Pour ce qui concerne les mouvements réels.

➤ **Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles**..... - 51 354 €

Article 2051 – Concessions et droits similaires, brevets, licences - 51 354 €

Ajustements des achats de logiciels :

Logiciel outils numériques pédagogiques	- 1 354 €
Licences bureautique et systèmes	- 50 000 €

➤ **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles**..... - 214 646 €

Article 21311 – Bâtiments administratifs..... + 7 000 €

Article 21315 – Centres d’incendie et de secours.....+ 91 200 €

Ajustements des crédits de gros entretien des bâtiments administratifs et des casernes, pour tenir compte de la consommation des crédits depuis le début de l’exercice et en fonction de ce qui pourra être réalisé jusqu’à la fin de celui-ci.

Article 21538 – Autres réseaux.....- 14 928 €

Article 21561 – Matériels mobiles d’incendie et de secours..... - 259 480 €

Ajustements des crédits pour l’achat de véhicules :

Véhicule Léger Médicalisé	- 676 €
CTU	+ 2 300 €
Véhicule GRIMP	-145 000
Véhicule Feux Tactiques	-20 000 €
CEDAP	-1 806
VLU	+ 1 380
Moto	-355 €
Embarcation gonflable	+ 11 450
MPR	-2 372 €
Fourgon Pompe Tonne	-18 787€
Fourgon Pompe Tonne Léger Secours Routier	-61 093 €
Véhicule Léger Radio	-2 318 €
CCRM	-11 952 €
CCRL	-419 €
Embarcation polyvalent secours Rhône	-9 832 €

Article 21568 – Autres matériels d’incendie et de secours+ 75 142 €

Matériel intervention	+ 16 600 €
Compresseur air respirable	- 2 000 €
Détecteur CO	- 4 300 €
Explosimètre	-600 €
ARI	+ 8 900 €
Tuyaux	+ 13 200 €
Matériel thermique	-4 750 €
Caméra thermique	-4 400 €
Matériel électrique opérationnel	+ 8 800 €
Matériel désincarcération	+ 13 550 €
Matériel milieu périlleux	-2 500 €
Matériel milieu aquatique	+ 411 €
Matériel équipes spécialisées	-2 400 €
Lances incendie	+ 14 100 €
Matériel incendie jeune sapeurs-pompiers	-6 000 €
Appareils bio médicaux	-6 850 €
Matériel médico secouriste	-13 373 €
Matériel pédagogique SSM	+ 2 500 €
Cagoules évacuation ARI	-1 500 €
Vêtements d’intervention	-30 100 €
Appareils de transmission	-30 000 €
Sélectifs	-14 633 €
Matériel radio numérique	+ 50 461 €
Mannequin secourisme	+ 4 626 €
Mannequin sauvetage 50Kg	-1 000 €
Multi paramètres	+ 57 500 €
Ensemble de protection	+ 13 800 €
Masque de repli pédagogiques	-4 900 €

Article 21578 – Autre matériel et outillage technique-73 266 €

Matériel atelier	- 1 380 €
Autres matériels	-13 600 €
Matériel équipement nettoyage EPI	-19 200 €
Matériel formation gestes qui sauvent	+ 75 €
Machine à fumée	-1 800 €
Matériel kit pédagogique	+1 500 €
Matériel divers	- 1 000 €
Autres matériels	-42 000 €
Autre matériel de transmission	+ 11 500€
Caméras vidéo	-11 500 €
Drones	+ 5 050 €
Matériels divers non médicaux	+ 223 €
Matériel équipement sport	-1 134 €

Article 217315 – Mise à disposition centres d’incendie et de secours - 8 860 €

Article 21828 – Autres matériels de transport.....- 32 954 €

VTP	-32 500 €
Véhicule Tout Usage	-454 €

Article 21838 – Matériel informatique..... -25 050 €

Ecran et périphérique	-20 000 €
Murs d’écran	-5 050 €

Article 21848 – Matériel de bureau et mobilier+ 26 550 €

Mobilier centres	-10 000 €
Mobilier caserne Garance	+ 1 550 €
Mobilier caserne Sérignan Camaret	-25 000 €
Mobilier de bureau	+ 60 000 €

➤ **Chapitre 23- Immobilisations en cours.....+ 23 000 €**

Article 2313 – Constructions + 2 000 €

L’ajustement concerne la restructuration de la caserne des sapeurs-pompiers de la Tour d’Aigues.

Article 238- Avances..... + 21 000 €

TOTAL DES MODIFICATIONS DES DEPENSES REELLES SECTION D’INVESTISSEMENT - 243 000 €
--

Pour ce qui concerne les mouvements d'ordre.

➤ **Chapitre 041 – Opérations patrimoniales + 897 000 €**

Article 204412 – Subventions d'équipement en nature bâtiments + 856 000 €

Article lié au compte 21315, chapitre 041 en recette : somme prévue pour réaliser les écritures de sortie des casernes des sapeurs–pompiers restituées aux communes.

Article 21561 – Matériels mobiles d'incendie et de secours + 31 400 €

Article 2313 – Constructions + 9 600 €

Cette somme de 41 000 € est liée au compte 238, chapitre 041 en recette : somme prévue pour régulariser les avances versées.

TOTAL DES MODIFICATIONS DES DEPENSES D'ORDRE SECTION D'INVESTISSEMENT + 897 000 €
--

TOTAL GENERAL DES MODIFICATIONS DES DEPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT - + 654 000 €
--

Les dépenses globales d'investissement après décision modificative s'élèvent au montant de
16 402 000 €

II – Section de fonctionnement

A. Recettes de la section de fonctionnement

Pour ce qui concerne les mouvements réels.

➤ **Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses + 160 000 €**

Article 70685 – Interventions soumises à facturation + 195 000€

Diminution des recettes relatives aux interventions payantes (- 10 000 €) liée à une moins forte sollicitation des interventions facturables et ajustement de la recette liée aux carences des ambulances (+ 205 000 €).

Article 70688 – Autres prestations de service - 10 000 €

Diminution des recettes relatives aux services de sécurité.

Article 70878 – Remboursement de frais par des tiers - 25 000 €

Ajustement des recettes attendues.

➤ **Chapitre 74 – Contributions et participations..... + 2 155 300 €**

Article 744 - FCTVA..... -3 700 €

Ajustement de la recette liée aux remboursement du FCTVA pour les dépenses de fonctionnement.

Article 74718 – Etat+ 249 000 €

Ajustement des remboursements de l'Etat au titre des renforts hors département pour la saison été 2022.

Article 74888 – Autres participations+ 1 910 000 €

Recettes liées essentiellement à la participation de l'Etat pour un montant de 1 868 385 € relative à la politique de vaccination contre la COVID19.

➤ **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante.....+ 11 700 €**

Article 755 – Débits et pénalités perçus..... - 5 300 €

Article 7588 - Autres.....+ 17 000 €

Ajustement de ces comptes.

TOTAL MODIFICATIONS RECETTES REELLES SECTION DE FONCTIONNEMENT + 2 327 000 €

Pour ce qui concerne les mouvements d'ordre.

Pas de réajustements pour les écritures d'ordre en fonctionnement.

TOTAL DES MODIFICATIONS DES RECETTES D'ORDRE SECTION DE FONCTIONNEMENT + 0 €

TOTAL GENERAL DES MODIFICATIONS DES RECETTES SECTION DE FONCTIONNEMENT + 2 327 000 €

Les recettes globales de fonctionnement après décision modificative s'élèvent au montant de
63 671 000 €.

B - Dépenses de fonctionnement

Pour ce qui concerne les mouvements réels.

Les réajustements en dépenses sont liés essentiellement à la variation des prix sur les carburants, aux dépenses de la saison feux de forêts été 2022 et au dégel du point d'indice +3.5%.

Chapitre globalisé 011 – Charges à caractère général + 582 900 €

➤ **Sous total 60 – Achats et variations de stocks + 428 850 €**

Article 6061 – Fournitures non stockables.....+ 49 800 €

Ajustement de l'article 60612 énergie, électricité lié à l'augmentation des prix.

Article 6062 – Fournitures non stockées.....+ 303 900 €

Les principales variations proviennent des articles 60622 carburant (+ 300 000 €), de l'article 60628 autres fournitures (-100 €) et 60623 alimentation (+ 4 000 €).

Article 6063 – Fournitures d'entretien et de petit équipement+ 26 350 €

Ajustement pour les achats de fournitures de petit équipement (+ 72 350 €) et d'hygiène de la pharmacie (-20 000 €), les habits et vêtements de travail (- 26 000 €).

Article 6064 – Fournitures administratives+ 8 200 €

Article 6066 – Produits pharmaceutiques.....+ 500 €

Article 6068 – Autres matières et fournitures+ 40 100 €

Réajustement de ce compte pour tenir compte des dépenses liés à l'activité estivale : mouillant (+ 13 100 €) et émulseurs (+ 27 000 €).

➤ **Sous total 61 – Services extérieurs+ 88 600 €**

Article 611 – Contrats de prestations de services avec des entreprises+ 10 000 €

Article 613 – Locations+ 600 €

Article 6152 – Entretien et réparations sur biens immobiliers+ 5 000 €

Article 6155 – Entretien et réparation sur biens mobiliers- 55 900 €

Article 6156 – Maintenance-2 100 €

Article 6184 – Versements à des organismes de formation.....+ 36 000 €

Article 6188 – Autres frais divers+ 95 000 €

Réajustement nécessaire notamment pour les dépenses liées à la location de l'hélicoptère, à l'hébergement et la restauration des colonnes préventives extra zonales.

➤ **Sous total 62 – Autres services extérieurs+ 60 950 €**

Article 622 – Rémunération d'intermédiaires et honoraires.....- 5 000 €

Article 623 – Publicités, publications, relations publiques.....+ 40 250 €

Ajustement des dépenses habituelles relatives aux fêtes, cérémonies et réceptions (+ 750 €), frais d'insertion pour les marchés publics (-100 €), catalogues et imprimés (- 4 700 €) et autres frais divers pour 44 300 €.

Article 624 – Transports de biens et transports collectifs.....+2 400 €

Article 625 – Déplacements et missions+1 000 €

Article 626 – Frais postaux et frais de télécommunication.....+5 000 €

Article 627 – Services bancaires et assimilés.....- 5 000 €

Article 628 – Concours divers+ 22 300 €

Ce compte comprend les concours divers (+ 35 000 €) et les remboursements de frais à des tiers et autres services extérieurs (-12 700 €).

➤ **Sous total 63 – Impôts, taxes et versements assimilés+ 4 500 €**

Ajustement des impôts et taxes auxquels le SDIS est assujetti, concernant principalement les taxes et impôts sur véhicules (- 7 000 €) et autres impôts (+11 500 €)

Chapitre globalisé 012 – Charges de personnel et frais assimilés+ 1 733 000 €

➤ **Sous total 64 – Charges de personnel+ 1 733 000 €**

Article 6411 – Personnel titulaire+ 583 000 €
Dépenses liées à l'augmentation du point d'indice.

Article 6413 – Personnel non titulaire+ 250 000 €
Dépenses liées au renfort de saisonniers pour la saison feux de forêts.

Article 6414 – Personnel rémunéré à la vacation+ 900 000 €
Dépenses liées à la saison feux de forêts en terme de préventif et curatif.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante + 25 100€

Article 657 – Subventions+ 25 000 €

Subvention versée au budget annexe restauration pour faire face à la hausse des prix des denrées alimentaires et des fluides.

Article 658 – Charges de gestion courante+ 100 €

Chapitre 66 – Charges financières..... - 20 000 €

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles + 25 000€

Chapitre 68 – Provisions - 19 000 €

TOTAL MODIFICATIONS DEPENSES REELLES SECTION DE FONCTIONNEMENT+ 2 327 000 €

Pour ce qui concerne les mouvements d'ordre.

Il n'y a pas d'ajustements pour les écritures d'ordre.

**TOTAL DES MODIFICATIONS DES DEPENSES D'ORDRE SECTION DE FONCTIONNEMENT
0 €**

**TOTAL GENERAL DES MODIFICATIONS DES DEPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT
+ 2 327 000 €**

Les dépenses globales de fonctionnement après décision modificative s'élèvent au montant de
63 671 000 €.

Eu égard à l'ensemble des éléments présentés, je vous demande de bien vouloir approuver la présente DM1 de l'année 2022 avec toutes ses annexes réglementaires.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



La Première Vice-Présidente : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est soumis et approuve la décision modificative n° 1 du budget principal pour l'exercice 2022.

La Première Vice-Présidente du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours



Sophie RIGAUT



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 17 NOVEMBRE 2022
.....

DELIBERATION 66/2022

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 17 novembre 2022 à 17h00, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Madame Sophie RIGAUT, Première Vice-Présidente du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Marielle FABRE, Annick DUBOIS
Messieurs Jean-François LOVISOLO, Anthony ZILIO

Membres suppléants avec voix délibérative :

Mesdames Suzanne BOUCHET, Christelle JABLONSKI-CANTANIER

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY
Monsieur Jérôme BOULETIN

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Corinne TESTUD-ROBERT

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Colonel Jérôme SOTTY, Directeur Adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE, Médecin-Chef du SDIS de Vaucluse
- Lieutenant Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Jérôme TASSART, membre suppléant, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Etait également présent :

- Monsieur Vincent NATUREL, Directeur de cabinet de Madame la Préfète de Vaucluse

Etaients excusés :

Mesdames Danielle BRUN, Brigitte MACHARD, Noëlle TRINQUIER
Messieurs Joël BOUFFIES, Louis DRIEY, Thierry LAGNEAU, Hervé DE LEPINAU, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Roger ROSSIN, Bruno VALLE
Lieutenant Yves LE GUENNEC



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

RAPPORT N° 2022-66

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ANNEXE RESTAURATION EXERCICE 2022

La présente décision modificative a pour vocation principale d'apporter des réajustements sur les recettes et dépenses.

Les ajustements sont essentiellement liés à l'augmentation des prix des denrées et de la loi EGALIM.

La Décision Modificative n° 1 se présente de la manière suivante :

A. Recettes de la section de fonctionnement

➤ Chapitre 74 – Dotations et participations.....+ 25 000 €

Article 74888 – Autres participations + 25 000 €

Ce montant représente le maximum de la subvention qui sera versée par le budget principal au budget annexe restauration afin d'assurer un équilibre du budget restauration. Cette subvention est nécessaire pour tenir compte de l'augmentation des prix des denrées alimentaires comprise entre 20% et 30% et la mise en place de la loi EGALIM.

➤ Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante..... + 100 €

Article 75888 – Autres produits de gestion courante..... +100 €

Somme prévue pour la régularisation annuelle de la TVA.

**TOTAL MODIFICATIONS RECETTES SECTION DE FONCTIONNEMENT
+ 25 100 €**

B - Dépenses de fonctionnement

Chapitre globalisé 011 – Charges à caractère général **+ 25 100€**

➤ Sous total 60 – Achats et variations de stocks **+ 25 100 €**

Article 60623 – Alimentation + 25 000 €

Somme prévue pour faire aux augmentations des prix des denrées alimentaires.

Article 60632 – Fournitures de petit équipement..... - 200 €

Article 60636 – Habillement et vêtements de travail.....+ 300 €

➤ Sous total 65 – Autres charges de gestion courante **0 €**

Article 6541 – Créances admises en non-valeur+ 200 €

Somme prévue afin d'apurer les titres non recouverts et qui sont proposés en admission en non-valeur par la Paierie Départementale de Vaucluse.

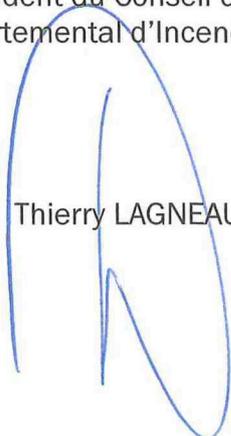
Article 65888 – Autres charges diverses de gestion courante - 200 €

TOTAL MODIFICATIONS DEPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT + 25 100 €
--

Eu égard à l'ensemble des éléments présentés, je vous demande de bien vouloir approuver la présente DM1 de l'année 2022 pour le budget annexe restauration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours


Thierry LAGNEAU

La Première Vice-Présidente : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est soumis et approuve la décision modificative n° 1 du budget annexe restauration pour l'exercice 2022.

La Première Vice-Présidente du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours



Sophie RIGAUT



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 17 NOVEMBRE 2022
.....

DELIBERATION 67/2022

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 17 novembre 2022 à 17h00, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Madame Sophie RIGAUT, Première Vice-Présidente du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Marielle FABRE, Annick DUBOIS
Messieurs Jean-François LOVISOLO, Anthony ZILIO

Membres suppléants avec voix délibérative :

Mesdames Suzanne BOUCHET, Christelle JABLONSKI-CANTANIER

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY
Monsieur Jérôme BOULETIN

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Corinne TESTUD-ROBERT

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Colonel Jérôme SOTTY, Directeur Adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE, Médecin-Chef du SDIS de Vaucluse
- Lieutenant Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Jérôme TASSART, membre suppléant, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Etait également présent :

- Monsieur Vincent NATUREL, Directeur de cabinet de Madame la Préfète de Vaucluse

Etaients excusés :

Mesdames Danielle BRUN, Brigitte MACHARD, Noëlle TRINQUIER
Messieurs Joël BOUFFIES, Louis DRIEY, Thierry LAGNEAU, Hervé DE LEPINAU, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Roger ROSSIN, Bruno VALLE
Lieutenant Yves LE GUENNEC



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

RAPPORT N° 2022-67

ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOURVABLES BUDGET ANNEXE RESTAURATION

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, et à la demande de Madame le Payeur Départemental de Vaucluse, le Conseil d'Administration de Vaucluse est appelé à délibérer sur l'admission en non-valeur des créances de l'établissement public considérées comme irrécouvrables.

Le montant des créances admises en non-valeur fera l'objet d'un mandatement au profit de la Paierie départementale au compte 6541.

Je propose au Conseil d'Administration d'approuver en non-valeur les recettes pour un montant de 169.80 € correspondant à la liste des produits irrécouvrables n°5744700211 dressée par le comptable public. Vous trouverez annexé à ce rapport le tableau des titres correspondants.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

EDITION HELIOS

Présentation en non valeurs

En date du 22/09/2022

084090 P.DEP VAUCLUSE

08501 - S.D.I.S DE VSE - RESTAURATION



Exercice 2022

Numéro de la liste 5744700211

22 pièces présentées pour un total de 169,8€

Exercice	N° pièce	ImpuT	RAR	Motif présentation
2012	T-5	701--	6,85	RAR inférieur seuil poursuite
2012	T-178	701--	4,8	RAR inférieur seuil poursuite
2012	T-265	701--	19,2	RAR inférieur seuil poursuite
2013	T-158	701--	4,8	RAR inférieur seuil poursuite
2013	T-159	701--	4,8	RAR inférieur seuil poursuite
2013	T-209	701--	9,6	RAR inférieur seuil poursuite
2014	T-178	701--	4,99	RAR inférieur seuil poursuite
2014	T-181	701--	4,99	RAR inférieur seuil poursuite
2014	T-186	701--	25,36	RAR inférieur seuil poursuite
2014	T-208	701--	4,99	RAR inférieur seuil poursuite
2014	T-241	701--	4,99	RAR inférieur seuil poursuite
2014	T-265	701--	9,98	RAR inférieur seuil poursuite
2015	T-11	701--	3,64	RAR inférieur seuil poursuite
2015	T-53	701--	14,97	RAR inférieur seuil poursuite
2015	T-108	701--	4,99	RAR inférieur seuil poursuite
2015	T-145	701--	9,98	RAR inférieur seuil poursuite
2015	T-195	701--	4,99	RAR inférieur seuil poursuite
2015	T-221	701--	9,98	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-126	701--	0,05	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-128	701--	5,75	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-79	701--	5,05	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-80	701--	5,05	RAR inférieur seuil poursuite
			169,8	

La Première Vice-Présidente : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est soumis et se prononce favorablement sur l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables au budget annexe restauration, pour un montant total de 169.80€.
Ce montant correspond à la somme des produits irrécouvrables repris dans la liste n° 5744700211 dressée par le comptable public.

La Première Vice-Présidente du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours


Sophie RIGAUT



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 17 NOVEMBRE 2022
.....

DELIBERATION 68/2022

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 17 novembre 2022 à 17h00, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Madame Sophie RIGAUT, Première Vice-Présidente du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Marielle FABRE, Annick DUBOIS
Messieurs Jean-François LOVISOLO, Anthony ZILIO

Membres suppléants avec voix délibérative :

Mesdames Suzanne BOUCHET, Christelle JABLONSKI-CANTANIER

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY
Monsieur Jérôme BOULETIN

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Corinne TESTUD-ROBERT

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Colonel Jérôme SOTTY, Directeur Adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE, Médecin-Chef du SDIS de Vaucluse
- Lieutenant Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Jérôme TASSART, membre suppléant, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Etait également présent :

- Monsieur Vincent NATUREL, Directeur de cabinet de Madame la Préfète de Vaucluse

Etaient excusés :

Mesdames Danielle BRUN, Brigitte MACHARD, Noëlle TRINQUIER
Messieurs Joël BOUFFIES, Louis DRIEY, Thierry LAGNEAU, Hervé DE LEPINAU, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Roger ROSSIN, Bruno VALLE
Lieutenant Yves LE GUENNEC



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

RAPPORT N° 2022-68

AUTORISATION DE PASSATION DES ACCORDS-CADRES RELATIFS A LA FOURNITURE EN VRAC DE CARBURANTS ET DE FIOUL DOMESTIQUE 2023-2026

Un rapprochement national entre SDIS a été réalisé au niveau des achats au moyen de la convention constitutive d'un groupement de commandes, d'Union Logistique Inter Services de Secours dite « ULISS ». Vous m'avez autorisé à signer cette convention lors de la séance de notre conseil en date du 15 septembre 2014, par la délibération N° 2014-62.

Ce groupement a vocation à accueillir les SDIS ainsi que les autres entités, nationales ou locales mais également d'autres collectivités locales œuvrant dans le domaine de la défense contre l'incendie ou le secours et leurs partenaires. C'est dans ce contexte que se situent les présents accords-cadres.

Toutes les entités citées ci-dessous sont donc membres du groupement de commandes ULISS. Après délibération de leurs conseils respectifs, elles ont donc décidé de participer à la consultation groupée pour la fourniture en vrac de carburant et de fioul domestique, l'objectif étant de réduire le prix d'achat des carburants et du fioul domestique.

Il apparaît en effet opportun, sur le plan économique de massifier les achats ne relevant pas spécifiquement du domaine de l'incendie et du secours avec des collectivités disposant d'un volume significatif dans le segment d'achat concerné.

Toutefois, dans le respect de la charte éthique dont s'est doté le groupement de commandes ULISS, les procédures seront menées selon les trois objectifs suivants :

- conclure et exécuter des marchés équitables, équilibrés et efficaces ;
- ouvrir nos marchés aux petites entreprises ;
- contribuer à maintenir un tissu économique dynamique.

Les membres participants sont les suivants :

- Le Département des ALPES-MARITIMES,
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours des ALPES-MARITIMES,
- La Commune d'AIX-EN-PROVENCE,
- L'Entente pour la Forêt Méditerranéenne,
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du GARD,
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de L'HERAULT,
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours des PYRENEES-ORIENTALES,
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du VAR,

- La Ville d'AVIGNON,
- La communauté d'agglomération Comtat Ventoux Venaissin,
- Le Département de VAUCLUSE,
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de VAUCLUSE.

Le SDIS de Vaucluse a été désigné coordonnateur.

Il s'agit d'accords-cadres ayant fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen et qui sont décomposés en lots et sous-lots définis comme suit :

Chaque lot est décomposé en sous-lots afin de permettre aux soumissionnaires de se positionner sur les secteurs géographiques sur lesquels ils souhaitent intervenir, afin de proposer une massification des besoins sans limiter la concurrence.

LOT N° 1 - Fourniture de Gasoil

Les membres du groupement souhaitent faire livrer dans leurs cuves tous types de gasoil :

Le lot n° 1 Fourniture de carburants Gasoil est décomposé en sous-lots de la manière suivante :

1A : Fourniture de gasoil pour les membres des Alpes-Maritimes (comprenant : Département 06 et SDIS 06)

1B : Fourniture de gasoil pour la Commune d'Aix-en-Provence,

1C : Fourniture de gasoil pour l'Entente pour la forêt méditerranéenne,

1D : Fourniture de gasoil pour le SDIS 30,

1E : Fourniture de gasoil pour le SDIS 34,

1F : Fourniture de gasoil pour le SDIS 66,

1G : Fourniture de gasoil pour le SDIS 83,

1H : Fourniture de gasoil pour les membres du Vaucluse (comprenant : Commune d'Avignon, Département 84, SDIS 84 et CoVe)

LOT N° 2 - Fourniture d'essence sans plomb

Les membres du groupement souhaitent faire livrer dans leurs cuves tous types d'essence sans plomb.

Le lot n° 2 Fourniture de carburants Essence sans plomb est décomposé en sous-lots de la manière suivante :

2A : Fourniture d'essence sans plomb pour les membres des Alpes-Maritimes (comprenant : Département 06 et SDIS 06) ;

2B : Fourniture d'essence sans plomb pour la Commune d'Aix-en-Provence ;

2D : Fourniture d'essence sans plomb pour le SDIS 30 ;

2F : Fourniture d'essence sans plomb pour le SDIS 66 ;

2H : Fourniture d'essence sans plomb pour les membres du Vaucluse (comprenant : Commune d'Avignon, Département 84, SDIS 84 et CoVe)

LOT N° 3 Fourniture de gasoil non routier (GNR)

Les membres du groupement souhaitent faire livrer dans leurs cuves tous types de GNR.

Le lot n° 3 Fourniture de carburants gasoil non routier est décomposé en sous-lots de la manière suivante :

3A : Fourniture de GNR pour les membres des Alpes-Maritimes (comprenant : Département 06 et SDIS 06) ;

3B : Fourniture de GNR pour la Commune d'Aix-en-Provence ;

3H : Fourniture de GNR pour les membres du Vaucluse (comprenant : Commune d'Avignon, Département 84, SDIS 84 et CoVe).

LOT N° 4 Fourniture de fioul domestique (FOD)

Les membres du groupement souhaitent faire livrer dans leurs cuves tous types de fioul domestique.

Le lot n° 4 Fourniture de fioul domestique est décomposé en sous-lots de la manière suivante :

4A : Fourniture de FOD pour les membres des Alpes-Maritimes (comprenant : Département 06 et SDIS 06) ;

4C : Fourniture de FOD pour l'Entente pour la forêt méditerranéenne ;

4E : Fourniture de FOD pour le SDIS 34 ;

4H : Fourniture de FOD pour les membres du Vaucluse (comprenant : Commune d'Avignon, Département 84, SDIS 84 et CoVe).

Les accords-cadres sont multi-attributaires pour la partie à bons de commande et à marchés subséquents, passés sans quantité minimale mais avec maximum global en quantité défini comme suit :

Lot n° 1 - Fourniture de gasoil : Quantité maximale globale :	27480m3
Lot n° 2 – Fourniture d'essence sans plomb : Quantité maximale globale	11200m3
Lot n° 3 – Fourniture de gasoil non routier (GNR) : Quantité maximale globale	4600m3
Lot n° 4 – Fourniture de fioul domestique (FOD) : Quantité maximale globale	1750m3

Soit un montant estimé de la procédure pour la période de 4 ans, tous lots confondus, s'élevant à environ 40 000 000 Euros TTC.

Les soumissionnaires classés parmi les 3 premiers de chacun des sous-lots seront déclarés attributaires du lot concerné dans sa totalité.

Ils seront qualifiés de manière complémentaire : de titulaire principal du ou des sous-lots auxquels ils ont soumissionné et de titulaire secondaire de l'ensemble des autres sous-lots, pour le lot concerné.

Les titulaires, choisis lors de l'attribution de l'accord-cadre, ne seront pas remis en concurrence pour la partie à bons de commande mais seulement pour les marchés subséquents.

Les accords-cadres prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, renouvelables 3 fois de manière tacite pour trois périodes d'une année civile chacune, soit jusqu'au 31/12/2026.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 17 novembre 2022 a déclaré attributaires :

Lot n° 1 : Fourniture de Gasoil

Sous-lots	Attributaires principaux	Attributaires secondaires
1A : Alpes-Maritimes (Département 06 et SDIS 06)	1-ESLC SERVICES – 2-TD DISTRIBUTION	SOMEDIS - GINOUVES/PETROGARDE - DYNEFF – RAMOND - FIOUL83 – MOLLAR - BERGON
1B : Commune d'Aix-en-Provence	1- TD DISTRIBUTION – 2-MOLLAR 3-DYNEFF	SOMEDIS – GINOUVES/PETROGARDE – RAMOND - FIOUL83 - ESLC SERVICES - BERGON
1C : Entente	1- TD DISTRIBUTION – 2-MOLLAR 3-DYNEFF	SOMEDIS –GINOUVES/PETROGARDE – RAMOND - FIOUL83 - ESLC SERVICES - BERGON
1D : SDIS 30	1-TD DISTRIBUTION – 2-RAMOND – 3-DYNEFF	SOMEDIS - GINOUVES/PETROGARDE - FIOUL83 – MOLLAR - ESLC SERVICES - BERGON
1E : SDIS 34	1-RAMOND – 2-DYNEFF – 3-TD DISTRIBUTION	SOMEDIS - GINOUVES/PETROGARDE - FIOUL83 – MOLLAR -ESLC SERVICES - BERGON
1F : SDIS 66	1-SOMEDIS – 2-TD DISTRIBUTION – 3-DYNEFF	GINOUVES/PETROGARDE – RAMOND - FIOUL83 – MOLLAR - ESLC SERVICES - BERGON
1G : SDIS 83	1- GINOUVES/PETROGARDE – 2-BERGON -3-FIOUL83	SOMEDIS – DYNEFF – RAMOND – MOLLAR - ESLC SERVICES -TD DISTRIBUTION
1H : Vaucluse (Commune d'Avignon, Département 84, SDIS 84, COVE)	1- TD DISTRIBUTION – 2-MOLLAR 3-DYNEFF	SOMEDIS - GINOUVES/PETROGARDE – RAMOND - FIOUL83 - ESLC SERVICES - BERGON

Lot n° 2 : Fourniture d'essence sans plomb

Sous-lots	Attributaires principaux	Attributaires secondaires
2A : Alpes-Maritimes (Département 06 et SDIS 06)	1-TD DISTRIBUTION	SOMEDIS – DYNEFF - RAMOND- MOLLAR
2B : Commune d'Aix-en- Provence	1- TD DISTRIBUTION – 2-MOLLAR 3-DYNEFF	SOMEDIS - RAMOND
2D : SDIS 30	1-TD DISTRIBUTION – 2-RAMOND – 3-DYNEFF	SOMEDIS - MOLLAR
2F: SDIS 66	1-SOMEDIS – 2-TD DISTRIBUTION – 3-DYNEFF	RAMOND - MOLLAR
2H : Vaucluse (Commune d'Avignon, Département 84, SDIS 84, COVE)	1- TD DISTRIBUTION – 2-MOLLAR 3-DYNEFF	SOMEDIS - RAMOND

Lot n° 3 : Fourniture de gasoil non routier (GNR)

Sous-lots	Attributaires principaux	Attributaires secondaires
3A : Alpes-Maritimes (Département 06 et SDIS 06)	1-TD DISTRIBUTION – 2-ESLC SERVICES	DYNEFF - MOLLAR
3B : Commune d'Aix-en- Provence	1ers ex aequo MOLLAR et TD (1) DISTRIBUTION -3-DYNEFF	ESLC SERVICES
3H : Vaucluse (Commune d'Avignon, Département 84, SDIS 84, COVE)	1- TD DISTRIBUTION – 2-MOLLAR- 3-DYNEFF	ESLC SERVICES

(1) Précisions concernant l'article 5.2 du CCAP - Modalités d'attribution automatique des bons de commande pour les livraisons dans un délai supérieur à 72 heures ouvrées : les commandes seront passées auprès de MOLLAR et TD **à tour de rôle**.

La cascade continue de s'appliquer en cas de défaut de livraison dans le délai demandé.

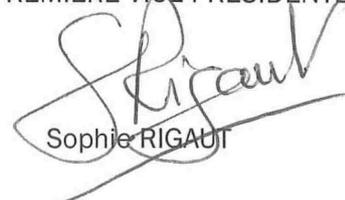
Lot n° 4 : Fourniture de fioul domestique (FOD)

Sous-lots	Attributaires principaux	Attributaires secondaires
4A : Alpes-Maritimes (Département 06 et SDIS 06)	1-ESLC SERVICES – 2-TD DISTRIBUTION	DYNEFF – RAMOND - MOLLAR
4C : Entente	1- TD DISTRIBUTION – 2-MOLLAR – 3-DYNEFF	RAMOND - ESLC SERVICES
4E : SDIS 34	1-RAMOND – 2-TD DISTRIBUTION – 3-DYNEFF	MOLLAR -ESLC SERVICES
4H : Vaucluse (Commune d'Avignon, Département 84, SDIS 84, COVE)	1- TD DISTRIBUTION – 2-MOLLAR – 3-DYNEFF	RAMOND -ESLC SERVICES

Les crédits nécessaires à ces dépenses seront prévus dans le cadre de la section de fonctionnement du budget de chaque exercice d'exécution, à compter de l'exercice 2023.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

LA PREMIERE VICE-PRESIDENTE


 Sophie RIGAUT

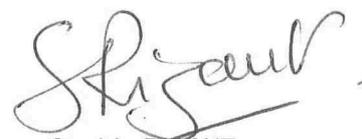
La Première Vice-Présidente : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et se prononce favorablement sur l'autorisation de passation des accords-cadres relatifs à la fourniture en vrac de carburants et de fioul domestique pour les années 2023 à 2026.

Les crédits nécessaires à ces dépenses seront prévus dans le cadre de la section de fonctionnement du budget de chaque exercice d'exécution, à compter de l'exercice 2023.

La Première Vice-Présidente du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours



Sophie RIGAUT



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 17 NOVEMBRE 2022
.....

DELIBERATION 69/2022

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 17 novembre 2022 à 17h00, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Madame Sophie RIGAUT, Première Vice-Présidente du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Marielle FABRE, Annick DUBOIS
Messieurs Jean-François LOVISOLO, Anthony ZILIO

Membres suppléants avec voix délibérative :

Mesdames Suzanne BOUCHET, Christelle JABLONSKI-CANTANIER

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY
Monsieur Jérôme BOULETIN

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Corinne TESTUD-ROBERT

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Colonel Jérôme SOTTY, Directeur Adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE, Médecin-Chef du SDIS de Vaucluse
- Lieutenant Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Jérôme TASSART, membre suppléant, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Etait également présent :

- Monsieur Vincent NATUREL, Directeur de cabinet de Madame la Préfète de Vaucluse

Etaient excusés :

Mesdames Danielle BRUN, Brigitte MACHARD, Noëlle TRINQUIER
Messieurs Joël BOUFFIES, Louis DRIEY, Thierry LAGNEAU, Hervé DE LEPINAU, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Roger ROSSIN, Bruno VALLE
Lieutenant Yves LE GUENNEC



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

RAPPORT N° 2022-69

AUTORISATION DE PASSATION DU MARCHE D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES DES AGENTS CNRACL ET ASSIMILES DU SDIS DE VAUCLUSE 2023 - 2026

En 2022, dans le cadre d'une procédure avec négociation, le SDIS de Vaucluse a procédé au renouvellement de ses marchés d'assurances.

En ce qui concerne le lot relatif aux « Risques statutaires des agents CNRACL et assimilés » et compte tenu de la hausse significative des tarifs proposés fin 2021, il a été décidé de ne pas reconduire ce marché pour l'année 2023 et de relancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour ce lot en application des articles L.2124-2 et R.2124-2 du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché ordinaire passé pour une durée ferme de 48 mois qui prendra effet le 1^{er} janvier 2023 à 0 h. Il pourra être résilié de façon anticipée chaque année à la date d'échéance du contrat dans les conditions fixées au cahier des clauses particulières.

La commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 17 novembre 2022, a déclaré attributaire pour ce lot. :

Risques statutaires des agents de la CNRACL et assimilés : CNP/SOFAXIS, pour une cotisation annuelle provisionnelle de 87 364,07 TTC

Les crédits nécessaires à ces dépenses seront prévus dans le cadre de la section de fonctionnement du budget de chaque exercice d'exécution, à compter de l'exercice 2023.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

LA PREMIERE VICE-PRESIDENTE

Sophie RIGAUT

La Première Vice-Présidente : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et se prononce favorablement sur l'autorisation de passation du marché d'assurance risques statutaires des agents CNRACL et assimilés du SDIS de Vaucluse, pour les années 2023 à 2026.

La Première Vice-Présidente du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours



Sophie RIGAUT



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Jeudi 17 NOVEMBRE 2022

.....

DELIBERATION 70/2022

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 17 novembre 2022 à 17h00, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Madame Sophie RIGAUT, Première Vice-Présidente du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Marielle FABRE, Annick DUBOIS
Messieurs Jean-François LOVISOLO, Anthony ZILIO

Membres suppléants avec voix délibérative :

Mesdames Suzanne BOUCHET, Christelle JABLONSKI-CANTANIER

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY
Monsieur Jérôme BOULETIN

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Corinne TESTUD-ROBERT

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Colonel Jérôme SOTTY, Directeur Adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE, Médecin-Chef du SDIS de Vaucluse
- Lieutenant Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Jérôme TASSART, membre suppléant, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Etait également présent :

- Monsieur Vincent NATUREL, Directeur de cabinet de Madame la Préfète de Vaucluse

Etaient excusés :

Mesdames Danielle BRUN, Brigitte MACHARD, Noëlle TRINQUIER
Messieurs Joël BOUFFIES, Louis DRIEY, Thierry LAGNEAU, Hervé DE LEPINAU, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Roger ROSSIN, Bruno VALLE
Lieutenant Yves LE GUENNEC



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

RAPPORT N° 2022-70

RETROCESSION A LA COMMUNE DES LOCAUX DE L'ANCIEN CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MONDRAGON

Par délibération du 25 juin 2019, les élus siégeant au CASDIS se sont prononcés favorablement sur la rétrocession à la commune, de l'ancien Centre de Mondragon.

Aujourd'hui, dans le cadre de la mise en place de la nomenclature M57, nous sommes tenus de procéder à une mise à jour administrative de l'état du parc immobilier du SDIS de Vaucluse.

Au cours de la vérification ainsi effectuée, il a été constaté que certains actes notariés n'avaient pas été enregistrés.

C'est le cas pour la rétrocession des locaux de l'ancien centre de Mondragon.

Afin de régulariser cette situation et permettre les démarches administratives rendues obligatoires pour finaliser cet acte il vous est demandé de bien vouloir m'autoriser à :

- Signer la fiche financière correspondant à la sortie de l'actif du SDIS, de ce bâtiment. Celui-ci présente à ce jour une valeur nette comptable de 56 849.99€
- Signer tous les actes notariés relatifs à cette opération ainsi que les autres documents qui seront établis dans le cadre de la rétrocession à titre gratuit des locaux, à la commune de Mondragon. L'autorisation ayant été donnée en 2016, au président du CASDIS alors en fonction.

La commune qui a récupéré les locaux faisant l'objet d'un pacte de préférence, accepte de conserver à sa charge les frais inhérents à cette rétrocession.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer et vous prononcer favorablement sur ce principe de rétrocession à titre gratuit, à la commune de Mondragon.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

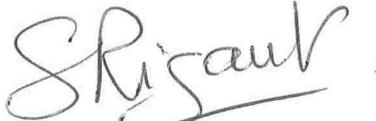
La Première Vice-Présidente : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est présenté.

Il approuve la rétrocession à la commune, à titre gratuit, des locaux de l'ancien centre d'incendie et de secours de Mondragon et autorise son président à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

La Première Vice-Présidente du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours


Sophie RIGAUT



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 17 NOVEMBRE 2022
.....

DELIBERATION 71/2022

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 17 novembre 2022 à 17h00, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Madame Sophie RIGAUT, Première Vice-Présidente du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Marielle FABRE, Annick DUBOIS
Messieurs Jean-François LOVISOLO, Anthony ZILIO

Membres suppléants avec voix délibérative :

Mesdames Suzanne BOUCHET, Christelle JABLONSKI-CANTANIER

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY
Monsieur Jérôme BOULETIN

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Corinne TESTUD-ROBERT

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Colonel Jérôme SOTTY, Directeur Adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE, Médecin-Chef du SDIS de Vaucluse
- Lieutenant Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Jérôme TASSART, membre suppléant, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Etait également présent :

- Monsieur Vincent NATUREL, Directeur de cabinet de Madame la Préfète de Vaucluse

Etaients excusés :

Mesdames Danielle BRUN, Brigitte MACHARD, Noëlle TRINQUIER
Messieurs Joël BOUFFIES, Louis DRIEY, Thierry LAGNEAU, Hervé DE LEPINAU, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Roger ROSSIN, Bruno VALLE
Lieutenant Yves LE GUENNEC



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

RAPPORT N° 2022-71

RETROCESSION A LA COMMUNE DES LOCAUX DE L'ANCIEN CENTRE DE SECOURS DE VAISON-LA-ROMAINE

Par délibération du 19 février 2016, les élus siégeant au CASDIS se sont prononcés favorablement sur la rétrocession à la commune, de l'ancien Centre de Secours de Vaison-la-Romaine. La nouvelle caserne ayant été mise en service en 2017.

Aujourd'hui, dans le cadre de la mise en place de la nomenclature M57, nous sommes tenus de procéder à une mise à jour administrative de l'état du parc immobilier du SDIS de Vaucluse.

Au cours de la vérification ainsi effectuée, il a été constaté que certains actes notariés n'avaient pas été établis.

C'est le cas pour la rétrocession des locaux de l'ancien centre de Vaison-la-Romaine.

Afin de régulariser cette situation et permettre les démarches administratives rendues obligatoires pour finaliser cet acte il vous est demandé de bien vouloir m'autoriser à :

- Signer la fiche financière correspondant à la sortie de l'actif du SDIS, de ce bâtiment. Celui-ci présente à ce jour une valeur nette comptable de 471 468.82€
- Signer tous les actes notariés relatifs à cette opération ainsi que les autres documents qui seront établis dans le cadre de la rétrocession à titre gratuit des locaux, à la commune de Vaison-la-Romaine. L'autorisation ayant été donnée en 2016, au président du CASDIS alors en fonction.

La commune qui a récupéré les locaux faisant l'objet d'un pacte de préférence, accepte de conserver à sa charge les frais inhérents à cette rétrocession.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer et vous prononcer favorablement sur ce principe de rétrocession à titre gratuit, à la commune de Vaison-la-Romaine.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

La Première Vice-Présidente : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et approuve la rétrocession à la commune, à titre gratuit, des locaux de l'ancien centre d'incendie et de secours de Vaison-la-Romaine.

Il autorise son président à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

La Première Vice-Présidente du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours


Sophie RIGAUT



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 17 NOVEMBRE 2022
.....

DELIBERATION 72/2022

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 17 novembre 2022 à 17h00, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Madame Sophie RIGAUT, Première Vice-Présidente du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Marielle FABRE, Annick DUBOIS
Messieurs Jean-François LOVISOLO, Anthony ZILIO

Membres suppléants avec voix délibérative :

Mesdames Suzanne BOUCHET, Christelle JABLONSKI-CANTANIER

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY
Monsieur Jérôme BOULETIN

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Corinne TESTUD-ROBERT

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Colonel Jérôme SOTTY, Directeur Adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE, Médecin-Chef du SDIS de Vaucluse
- Lieutenant Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Jérôme TASSART, membre suppléant, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Etait également présent :

- Monsieur Vincent NATUREL, Directeur de cabinet de Madame la Préfète de Vaucluse

Etaients excusés :

Mesdames Danielle BRUN, Brigitte MACHARD, Noëlle TRINQUIER
Messieurs Joël BOUFFIES, Louis DRIEY, Thierry LAGNEAU, Hervé DE LEPINAU, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Roger ROSSIN, Bruno VALLE
Lieutenant Yves LE GUENNEC



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

RAPPORT N° 2022-72

DON DE VEHICULE REFORME A L'ASSOCIATION AFSA 84

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse, dans le cadre du renouvellement de son parc véhicules, procède régulièrement à des réformes de matériels vétustes et devenus inadaptés à l'exécution de missions opérationnelles urgentes.

Ces véhicules, généralement vendus aux enchères, peuvent exceptionnellement faire l'objet d'un don à des associations.

L'Association de Formation au Secours Aquatique (AFSA 84) est une association agréée de sécurité civile qui est habilitée à dispenser toutes les formations de secourisme (PSC1, PSE1 et 2, monitorat de secourisme), et les formations aquatiques (BNSSA et BSB). Un agrément opérationnel lui permet également d'assurer différents postes de secours (DPS) terrestres et aquatiques.

Le SDIS procède cette année à la réforme de plusieurs véhicules, qui tout en étant inadaptés aux missions opérationnelles, peuvent tout à fait convenir pour des missions ne revêtant pas un caractère d'urgence comme l'ont les missions des Sapeurs-Pompiers.

Je vous propose ainsi de réserver une suite favorable à la demande de l'AFSA 84 par le don du véhicule suivant :

- VSAV RENAULT MASTER immatriculé 3313 YY 84

L'association prendra en charge le véhicule au groupement des services technique et logistique. Le véhicule sera retiré du parc roulant et de l'inventaire du SDIS.

Pour faciliter les écritures comptables liées à cette opération, il est demandé à l'association de verser la somme de 10 € au SDIS de Vaucluse.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

La Première Vice-Présidente : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté se prononce favorablement sur le don de véhicule réformé à l'association AFSA 84 pour la somme de 10 €.

La Première Vice-Présidente du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours



Sophie RIGAUT



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 17 NOVEMBRE 2022
.....

DELIBERATION 73/2022

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 17 novembre 2022 à 17h00, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Madame Sophie RIGAUT, Première Vice-Présidente du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Marielle FABRE, Annick DUBOIS
Messieurs Jean-François LOVISOLO, Anthony ZILIO

Membres suppléants avec voix délibérative :

Mesdames Suzanne BOUCHET, Christelle JABLONSKI-CANTANIER

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY
Monsieur Jérôme BOULETIN

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Corinne TESTUD-ROBERT

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Colonel Jérôme SOTTY, Directeur Adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE, Médecin-Chef du SDIS de Vaucluse
- Lieutenant Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Jérôme TASSART, membre suppléant, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Etait également présent :

- Monsieur Vincent NATUREL, Directeur de cabinet de Madame la Préfète de Vaucluse

Etaients excusés :

Mesdames Danielle BRUN, Brigitte MACHARD, Noëlle TRINQUIER
Messieurs Joël BOUFFIES, Louis DRIEY, Thierry LAGNEAU, Hervé DE LEPINAU, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Roger ROSSIN, Bruno VALLE
Lieutenant Yves LE GUENNEC



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

RAPPORT N° 2022-73

DON DE MATERIELS REFORMES A L'ASSOCIATION ASSM 30

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse, dans le cadre du renouvellement de ses matériels, procède régulièrement à des réformes de ceux devenus vétustes et inadaptés à l'exécution de missions opérationnelles urgentes.

Ces matériels, généralement vendus aux enchères, peuvent exceptionnellement faire l'objet d'un don à des associations.

L'Association Interdépartementale pour la Sécurité des Sports Mécaniques 30 (ASSM 30) une association agréée qui est habilitée à réaliser des dispositifs prévisionnels de secours dans le domaine des sports mécaniques et nécessite à ce titre des matériels, notamment de désincarcération, spécifiques.

Le SDIS procède cette année à la réforme de plusieurs de ces matériels, qui tout en étant inadaptés aux missions opérationnelles, peuvent tout à fait convenir pour des missions ne revêtant un caractère d'urgence comme l'ont les missions des Sapeurs-Pompiers.

Je vous propose ainsi de réserver une suite favorable à la demande de l'ASSM 30 par le don des matériels suivants :

- 1 groupe Hydro Honda 4.0 avec double dévidoirs
- 2 flexibles 10 m
- 1 écarteur, 1 cisaille grand modèle, 1 coupe pédales, 1 vérin

L'association prendra en charge les matériels au groupement des services technique et logistique. Ces matériels seront retirés du parc et de l'inventaire du SDIS.

Pour faciliter les écritures comptables liées à cette opération, il est demandé à l'association de verser la somme de 10 € au SDIS de Vaucluse.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

La Première Vice-Présidente : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté se prononce favorablement sur le don de matériels réformés à l'association ASSM 30 pour la somme de 10 €.

La Première Vice-Présidente du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours



Sophie RIGAUT



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 17 NOVEMBRE 2022
.....

DELIBERATION 74/2022

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 17 novembre 2022 à 17h00, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Madame Sophie RIGAUT, Première Vice-Présidente du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Marielle FABRE, Annick DUBOIS
Messieurs Jean-François LOVISOLO, Anthony ZILIO

Membres suppléants avec voix délibérative :

Mesdames Suzanne BOUCHET, Christelle JABLONSKI-CANTANIER

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY
Monsieur Jérôme BOULETIN

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Corinne TESTUD-ROBERT

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Colonel Jérôme SOTTY, Directeur Adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE, Médecin-Chef du SDIS de Vaucluse
- Lieutenant Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Jérôme TASSART, membre suppléant, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Etait également présent :

- Monsieur Vincent NATUREL, Directeur de cabinet de Madame la Préfète de Vaucluse

Etaient excusés :

Mesdames Danielle BRUN, Brigitte MACHARD, Noëlle TRINQUIER
Messieurs Joël BOUFFIES, Louis DRIEY, Thierry LAGNEAU, Hervé DE LEPINAU, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Roger ROSSIN, Bruno VALLE
Lieutenant Yves LE GUENNEC



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

RAPPORT N° 2022-74

AGRESSION DE SAPEURS-POMPIERS EN SERVICE PROTECTION FONCTIONNELLE ET CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE

Le 27 octobre dernier, les sapeurs-pompiers du Centre d'Incendie et de Secours Principal d'Avignon qui armaient un VSAV, ont été violemment pris à partie par un individu pendant qu'ils venaient secourir une personne inconsciente.

L'intéressé s'en est pris plus particulièrement à l'un d'entre eux en le bousculant et en l'insultant.

Ayant été informé de ce que l'auteur de ces violences était appelé à comparaître devant le Tribunal Judiciaire d'Avignon pour en répondre, l'agent qui en a été victime a exprimé sa volonté de se constituer partie civile dans ce dossier et a sollicité à cet effet la protection fonctionnelle du Service.

Compte tenu du caractère parfaitement inacceptable du comportement de la personne mise en cause, il m'apparaîtrait souhaitable que le SDIS de Vaucluse, procède également à une constitution de partie civile dans ce dossier.

En conséquence, je vous propose de vous prononcer favorablement sur la demande de protection fonctionnelle présentée par Monsieur Cédric VAN MINDEN, de m'autoriser à procéder à une constitution de partie civile au nom du SDIS de Vaucluse dans cette affaire et à signer tout document nécessaire à cet effet.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

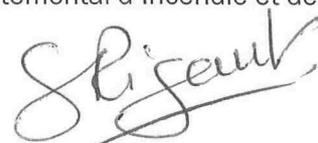
Thierry LAGNEAU

La Première Vice-Présidente : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur la demande de protection fonctionnelle présentée par Monsieur Cédric VAN MINDEN, sapeur-pompier professionnel, agressé en service.
Il autorise également la constitution de partie civile au nom du SDIS de Vaucluse dans cette affaire, et la signature par le président, de tout document nécessaire à cet effet.

La Première Vice-Présidente du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours



Sophie RIGAUT



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 17 NOVEMBRE 2022
.....

DELIBERATION 75/2022

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 17 novembre 2022 à 17h00, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Madame Sophie RIGAUT, Première Vice-Présidente du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Marielle FABRE, Annick DUBOIS
Messieurs Jean-François LOVISOLO, Anthony ZILIO

Membres suppléants avec voix délibérative :

Mesdames Suzanne BOUCHET, Christelle JABLONSKI-CANTANIER

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY
Monsieur Jérôme BOULETIN

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Corinne TESTUD-ROBERT

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Colonel Jérôme SOTTY, Directeur Adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE, Médecin-Chef du SDIS de Vaucluse
- Lieutenant Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Jérôme TASSART, membre suppléant, représentant les fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Etait également présent :

- Monsieur Vincent NATUREL, Directeur de cabinet de Madame la Préfète de Vaucluse

Etaient excusés :

Mesdames Danielle BRUN, Brigitte MACHARD, Noëlle TRINQUIER
Messieurs Joël BOUFFIES, Louis DRIEY, Thierry LAGNEAU, Hervé DE LEPINAU, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Roger ROSSIN, Bruno VALLE
Lieutenant Yves LE GUENNEC



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

RAPPORT N° 2022-75

AGRESSION DE SAPEURS-POMPIERS EN SERVICE

PROTECTION FONCTIONNELLE ET CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE

Le 23 novembre 2021, les trois opérateurs de garde au CTAU/CODIS, les adjudants-chefs GUARINOS et PIERRAGI ainsi que l'adjudant VERNAY, ont reçu un appel d'un individu qui souhaitait faire appel aux services du SDIS afin de localiser un chat qui miaulait dans un immeuble sur la commune de l'Isle sur la Sorgue.

Après lui avoir expliqué que cette situation ne nécessitait pas l'intervention des sapeurs-pompiers, l'intéressé s'est mis à les insulter et à les menacer de mort.

Ayant été informé de ce que l'auteur de ces violences était appelé à comparaître le jeudi 1^{er} décembre 2022 devant le Tribunal Judiciaire d'Avignon pour en répondre, les agents qui en ont été victime ont exprimé leur volonté de se constituer partie civile dans ce dossier et ont sollicité à cet effet la protection fonctionnelle du Service.

Compte tenu du caractère parfaitement inacceptable du comportement de la personne mise en cause, il m'apparaît souhaitable que le SDIS de Vaucluse, procède également à une constitution de partie civile dans ce dossier.

En conséquence, je vous propose de vous prononcer favorablement sur les demandes de protection fonctionnelle présentées par Madame Anne PIERRAGI et Messieurs Cyril GUARINOS et Jean-Baptiste VERNAY, de m'autoriser à procéder à une constitution de partie civile au nom du SDIS de Vaucluse dans cette affaire et à signer tout document nécessaire à cet effet.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

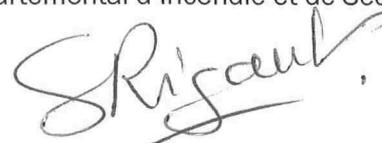
La Première Vice-Présidente : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur les demandes de protection fonctionnelle présentées par Madame Anne PIERRAGI, Messieurs Cyril GUARINOS et Jean-Baptiste VERNAY, sapeurs-pompiers professionnels, qui ont été insultés et menacés de mort, dans le cadre de leurs fonctions d'opérateurs de garde au CTAU/CODIS.

Il autorise également la constitution de partie civile au nom du SDIS de Vaucluse, dans cette affaire, et la signature par le président, de tout document nécessaire à cet effet.

La Première Vice-Présidente du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours



Sophie RIGAUT